Włożono i oprawiono w r. 1938. Nalepiona poniżej karteczka pochodzi z dawnego obwolutu.

dar po śp. Edw. Mostowskim

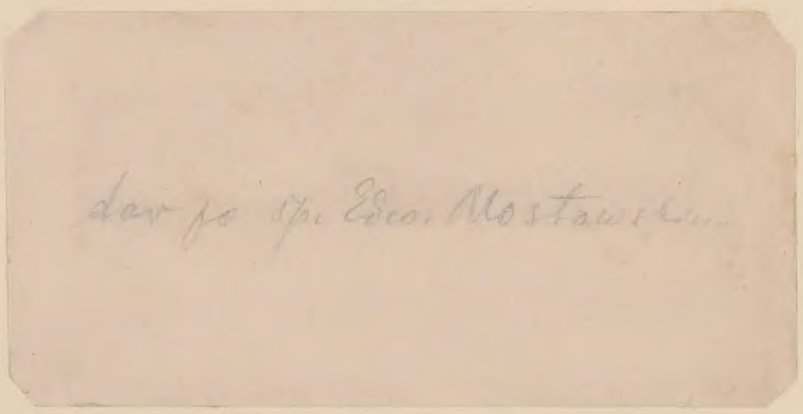

Rkps.

K.1 Karta tytułowa

K.2-19 Jouznal de la diète Extraozdinaire ... tenue a Varsovie l'anneé 1767

K.20-21 Brulion listu pisany ręką Bułhakowa (poprawki Repnina) do woj. Mołdawskiego, z dn. 6/17 maja 1768

K.22-29 Brulion listu Repnina (końcowy dopisek ręką Bułhakowa) z dn. 31 lipca / 11 augusta 1768

K.30-31 Brulion listu Bułhakowa do woj. mołdawskiego z dn. 12/25 sierp. 1768.

K.32-35 Wyjątek z listu pułk. Rönne datow. z Lublina 4/17 Sept. 1769

K.36-37 Tłomaczenie listów datowanych z Częstochowy 18 czerw. 1771.

K.38-39 Wyjątek z listu Przeździeckiego do gen. Ogińskiego z dn. 28 lipca 1771.

K.40-57 Relacje (bez podpisu) o sprawach polskich, z dn. 16.IV.1771, 28.VI, 3.VII, 5.VII, 8.VII, 17.VII, 21.VII, 25.VII, 30.VII.

K.58-59 Kopia listu Bułhakowa do wojew. Mołdawskiego z dn. 6/17 maja 1768

K.60-67 Kopia listu Repnina z dn. 31/11 lipca augusta 1768.

K.68-69 Kopia listu Bułhakowa z dn. 12/25 sierpnia 1768.

K.70-75 Kopia wyciągu z listu gen. Rönne z dn. 4/18 września 1769.

Fragment
Journalu Seymu
1768.

Journal de la diete Extraordinaire des Etats du Royaume de Pologne et du Grand Duché de Lithuanie tenuë a Varsovie l'année 1767

Session – Premiere
Lundi le 5. Octobre

L'ouverture de la diete Extraordinaire des Etats de Pologne et du Grand Duché de Lithuanie s'est faite aujourdhui avec les solennités accoutumées. Le Roi, accompagné des Senateurs, des Ministres d'Etat des Nonces de la Diete, et precedé d'une nombreuse Noblesse, se rendit, midi étant deja passé, du chateau par la gallerie à l'eglise Collegiale de Saint Jean, pour y assister à la messe du St. Esprit celebrée par l'Eveque de Culm Bayer Pendant le service Mr Zorawski, Chanoine de Varmie prononça un beau serment, ayant pris le theme du huitieme Chapitre du 2. livre des Maccabées Admonuit autem eos, et de auxiliis Dei, quae facta sunt erga Parentes his verbis constantes effecti sunt, pro legibus et Patria mori parati. Il les a exhorté et l'assuré de l'assistance de Dieu qui a été faite a leurs ancêtres et par ces paroles ils sont devenus constans et prets à mourir pour les loix, et pour la Patrie. Il s'étendit sur l'amour qu'on devoit avoir pour la Patrie le prouvant par trois raisons, car on devoit regarder la Pologne, qu'elle est la Patrie, qu'elle est un Republ. et qu'elle est un Royaume orthodoxe, il exposa ensuite que le vrai amour de cette Patrie exige de ses habitans la sincerité du coeur, et que par leurs deliberations ils doivent aller au devant de tout ce qui pourroit faire tort à la Religion et à la liberté.

La devotion finie le Roi se rendit au Senat et s'y etant placé sur le trone, le Grand Marechal de la Couronne donna le signal de son baton et invita par la chacun d'occuper sa place, peu apres il s'eleva un grand bruit dans le coin vers la porte, ou la garde hongroise est placée, plusieurs Nonces commencerent

à dire, qu'ils n'avoient point de place, et si le Prince Maréchal, ne faisoit leur en avoir, ils iroient dans la Chambre de Nonces, plusieurs insisterent aussi, qu'on devoit faire porter les Arbitres. Le Prince Maréchal etoit ainsi obligé d'énumérer les Nonces de chaque Palatinat, s'ils etoient à leur place, et le Secretaire de la confederation les lisoit à haute voix. Cet arrangement fini le Prince Maréchal de la couronne s'etant mis de sa place ouvrit la séance. Le Roi commença à parler disant, qu'il se proposoit à la confederation, puisque cette Diete se tenoit sous la confederation generale il y accedoit aussi, et y nomma pour cette fin il donnoit le bâton de Maréchal de la diete presente au Prince Radzivil, en qualité de Maréchal de la confederation generale, selon le desir de tous les Palatinats, qui l'avoient souhaité dans leurs instructions.

Là dessus le Prince Radzivil Maréchal de la confederation generale de la couronne s'etant mis sur une petite chaise à dos, auprès que le Maréchal de la dernière diete n'avoit qu'un tabouret, prit la voix et s'appuya dans son discours. Qu'etant elu d'un consentement unanime de tous les Palatinats Terres et Districts, Maréchal de la confederation generale, il ne pouvoit pas refuser son service au public, pendant les deliberations presentes, il s'enquit comment chacun des Députés envoyés à S. M. J. de la part des Etats confederés n'etant pas encore de retour, il jugeoit chose necessaire d'limiter la diete presente, ad tempus bene visum, declarant en même tems, que pour cet effet il avoit un Projet, qu'il presenta pour être lu, car il contenoit l'envoyer de finir heureusement la dite presente.

Le Secretaire de la confederation Mutuspierre commença ainsi à lire le Projet. qui etoit d'abord court mais qui contenoit en abregé, que la diete presente devoit être limitée ad tempus bene visum qui en attendant on devoit nommer des Députés du Senat et de l'ordre Equestre, avec un plein pouvoir de pouvoir traiter, conclure et signer avec le Prince Lepnin Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire de la Cour de Russie, ou avec d'autres qui pourroient être autorisés pour cet effet par S. M. J. si bien tout ce qui regarde la liberté Nationale et le Maintien des loix, et comme aussi la satisfaction qu'on doit rendre aux Freres Non Unis et aussi de plus nos confreres et concitoyens de tous etats et condition d'après les traités, que tout cela doit se faire sous la Garantie de S. M. J. et ses Alliés.

et qui à la reassumption de la diete tout doit être confirmé par la Republ. si même pendent ce tems là, quelques delegués etoient obligés de s'absenter, les autres doivent continuer si même à la fin personne n'etoit present que le Primat, un Eveque 3 Senateurs un Ministre et 9 Nonces, ceux doivent avoir le pouvoir de conclure et designer tout ce qui devoit avoir la valeur, comme s'il etoit conclu par tous les trois Etats.

La lecture de ce projet finie,

Le Prince Eveque de Kracovie demanda a parler plusieurs Nonces s'y opposerent, mais d'autres insisterent de lui accorder la voix, il disoit qu'il ne pouvoit jamais consentir à ce Projet, il demanda toute la chambre, si les nonces avoient le pouvoir de leurs Palatinats, d'accorder et de donner à peu de personnes un pouvoir legislatif et decisif, que selon la Constitution de la derniere Diete chaque Projet devoit être communiqué trois jours avant que d'être ~~proposé~~ decidé ~~que~~ plusieurs Nonces demandoient la même chose, surtout ceux de Prusse qui disoient que leurs loix et leurs instructions le vouloient. Ladessus.

Gurowski Nonce de Posnanie disoit en pour parler, que le Roi peut fixer le tems de repondre sur les propositions faites de la part du trone et que la Republ. peut se servir du meme droit de casser les loix qu'elle a fait auparavant. Toute la chambre s'eleva contre lui et peu apres l'Eveque de Cracovie continua son discours qu'il s'etonnoit, que dans ce Projet on faisoit mention des traités, les traités n'avoient pas lieu, qu'entre des Puissances, qui etoient en guerre, que l'Imperatrice de Russie, avoit fait declarer qu'elle étoit une bonne voisine et alliée de la Republ., qu'il ne s'agissoit que des deux choses savoir de la Religion et de la liberté, les deux plus essentielles de la Patrie, qu'aucun Nation dans l'Europe ne commettroit a quelques deputés le pouvoir de traiter avec un plein pouvoir, quant aux dissidents, il etoit juste, qu'on nommoit

des commissaires, pour entendre en quoi pourroient consister leurs plaintes, mais qu'on ne devoit donner à ces commissaires un pouvoir legislatif mais limité, de sorte qu'ils seront tenus d'informer les Etats assemblés de leur commission et qu'ensuite les Etats en decideront.

Il vouloit aussi, que les affaires, qui regardent la Religion et la liberté ne doivent pas être decidées par la pluralité mais unanimement, car autrement il ne pouvoit jamais consentir à ce projet, qui avoit tant de choses dangereuses que de paragraphes, il s'addressa ensuite au Roi, disant: qu'à la derniere diete il avoit donné des preuves si louables de son zele pour la Religion, en declarant, qu'il etoit pres de sacrifier sa vie pour elle, qu'à present dans ces circonstances si critiques il etoit tems de montrer pas seulement par des simples paroles mais par les effets, qu'il etoit un Roi vraymment orthodoxe.

Le Palatin de Cracovie fit des plaintes dans son discours du changement, qu'il trouvoit actuellement dans la Nation qui avoit peu de zele pour la religion et la liberté, que si les anciens Polonois devoient voir ce qui se passoit à present, ils s'en etonneroient infiniment il se rifera à ce que l'Evêque de Cracovie avoit dit et protesta, qu'il etoit pres de hazarder sa vie et ses biens pour la Religion et la liberté, car c'etoient les deux choses les plus pretieuses que la Republique avoit, et qui meritoient bien de hazarder tout pour ne les pas perdre.

Le discours fini le Roi fit appeller le ministere, aupres du trone et le grand Chancelier de la Couronne limita ensuite de la part du Roi. la session jusqu'a 10 heures du lendemain

Suite du Journal

Seconde Session Mardi le 6. Octobre

Le Prince Radziwil Marechal de la confederation generale ouvrit la seance en implorant la benediction du Ciel sur les deliberation presentes dont on avoit d'autant plus besoin, que les circonstances etoient epineuses, dans lesquelles la Patrie se trouvoit, et que les suites pour elle pourroient devenir plus funestes; que les soins que sa Majesté se donnoit pour le bien de la Patrie meritoient la plus parfaite reconnoissance de la part des Etats confederés, qu'il les conjuroit ainsi d'y contribuer aussi. Il fit ensuite mention du Projet d'hier et pria les Etats de permettre la lecture d'un autre Projet, pour les Pleinpouvoir des Commissaires pour être mieux mis au fait de tout.

~~Lorsque~~ cette proposition trouva de l'opposition. et on demanda la lecture des brefs du pape alors Le Prince Grand Marechal de la Couronne ~~voulant tourner les esprits aigris vers un objet plus agreable informat les~~ annonçat aux Etats confederés ~~qu'~~ qu'effectivement le Prince Primat avoit reçu une Bulle du Pape pour les Senateurs et le Prince Marechal de la confederation generale un Breve addressé à l'Ordre Equestre, que le Nonce leur avoit remis pour être publié aux Etats confederés ~~qu'il demandoit ainsi si les Etats confederés en permettroient la lecture~~.

cette lecture etant ~~Come elle fut~~ demandé instamment

Le Secretaire de la confederation generale commença à lire la Bulle du Pape par laquelle le Supreme Pontife anonçoit les Eveques et les Senateurs de veiller qu'à la presente diete on ne fit rien au prejudice de la Religion Catholique, qu'on devoit au contraire em

ployer tous les soins pour s'opposer aux entre-
prises des dissidens. Apres la lecture de la Bulle,
L'Eveque de Kiovie demanda aussi celle du
Breve addressé à l'Ordre Equestre, et il fut ap-
pué par plusieurs Nonces. Le Secretaire de la Con-
federation lut la dessus ce Breve, qui etoit un
peu fort et le Pape conjuroit l'ordre Equestre
de s'opposer vivement aux pretensions des
dissidens, en ne leur accordant rien, qui pour-
roit porter prejudice a la Religion Catholique.
La lecture finie, plusieurs nonces demanderent la voix.

Sierakowski Archeveque de Leopol,
prit la parole et ayant loué les soins que ce
Roi se donnoit pour le bonheur de la Patrie
il loua le zele que le Palatin de Cracovie avoit
montré pour la Religion et se refera à son
discours. Comme les dissidens avoient porté des
Plaintes quoique peu fondées a la Cour de
Russie et par là engagé l'Imperatrice de Rus-
tereser en leur faveur, on devoit bien nom-
mer des Commissaires, pour examiner en
quoi pourroient consister ces plaintes
et si elles etoient fondées, mais qu'on ne devoit
aucunement donner à ces Commissaires un
pouvoir absolu tel que le Projet d'hier
vouloit qu'on leur accordat, mais limité
de sorte, qu'apres l'examen de cette affaire, les
Commissaires qui auroient traité avec le
Prince Repnin devoient en informer les
Etats confederés, pour confirmer ce qui
etoit juste.

Tarski Eveque de Chelm etoit presque
du meme sentiment il voulut aussi
avoir des Commissaires, mais on devoit

bien observer 6 points qu'il exposa. il apuila qu'il etoit plus convenable de prendre la Cour de Russie en qualité de Mediatrice entre les dissidens, et ce qui selon les loix et les traités leur sera accordé, pourroit ensuite etre garanti par la Russie et les autres Puissances interessées dans cette affaire, il voulut encore que les confederations des dissidens ne devoient pas être tellement appellées, surtout en traitant avec eux, mais seulement, une assemblée des dissidens, d'autant plus que les Grecs-Unis de la Couronne n'y etoient pas compris, et qu'un tel titre etoit preiudiciable a la confederation generale des Etats.

Golejowski, Nonce de Podolie, qui avoit deja plusieurs fois demandé a parler, ne vouloit plus permettre la voix a personne avant qu'il n'eut pas parlé, ayant obtenu la voix, il exposa de la maniere la plus vive et la plus touchante la triste situation dans laquelle la Patrie se trouvoit, et ne pouvant pas croire que le Roi en soit informé ~~de tout cela~~, il osoit exposer aux yeux du meilleur des Roix le veritable tableau de tout cela. Qu'il ne pouvoit pas lui meme, a qui il devoit l'attribuer que sa Province avoit eté encore un peu menagée, comme aussi que l'election des Nonces avoit eté assés tranquille ~~des Nonces~~ a la derniere Dietine, il devoit attribuer cela a la fermeté et a l'union de ses confreres, ou au voisinage des Turcs ou a la forteresse de Caminiec, ou a la discretion des Russes. Les dietines dans les autres endroits n'avoient pas eté libres mais tenues sous les armes etrangeres que la Noblesse n'avoit plus la liberté d'y comparoitre on en avoit un exemple dans Mr Cacki grand echanson de la Couronne dont le zele pour la Religion

et la liberté etoit assés connu, ~~mais aussi~~ ainsi que la cause de son malheur, étant detenu en arrêt par les Russes, que ces violences n'arrivoient pas seulement dans les Provinces éloignées mais même sous les yeux de Sa Majesté, comme l'exemple de Mr Kouchowski, un des Conseillers de la confederation generale qui devoient avoir toute la sureté ne prouvoit que trop. Qu'aux dietes mêmes on n'observoit plus ni loix ni l'ancienne forme car selon elles il convenoit au seul Ordre Equestre de former les loix dans la Chambre des Nonces, qu'à present ~~tout~~ tout avoit changé pour hâter la ruine de la Patrie. Comme dans cette triste situation il ne restoit plus rien à la Patrie, ni loix ni liberté car tout alloit etre foulé aux pieds, il lui seroit au moins encore permis de dire en vrai concitoyen, ce que son coeur et l'amour de sa chere Patrie lui dictoit, qu'il ne craignoit rien car tout etant perdu, il hazarderoit aussi tout et etoit prêt de perdre ses biens et même la vie avec la liberté.

Sarnacki Nonce de Prusse parla ensuite aussi fortement, il se refera surtout à ce qu'il avoit dit hier, savoir, que selon les loix et les instructions de sa Province tous les Projets devoient être imprimés et communiqués trois jours auparavant aux Nonces de chaque Palatinat comme cela etoit une loi faite à la derniere diete, elle devoit au moins avoir ~~de la~~ valeur d'une diete à une autre, que le Projet en question sembloit etre tres favorable, mais qu'il cachoit des choses, qui menaçoit la ruine, et sentoient ~~[illegible]~~ l'absolutisme

Pac Notaire et Nonce de Lithuanie, ayant pris la parole, parla tres bien sur les affaires presentes, il insista pareillement sur

sur la lecture du Projet pour le Plein pouvoir, qui devoit être donné aux Commissaires et demanda qu'on devoit les nomer pour traiter avec le Prince Repnin. se reservant expressement qu'on ne devoit pas leur donner un pouvoir absolu mais limité.

Kosciefska Raba Nonce de Wilna appuya le sentiment du Notaire de Lithuanie et loua le zele des Eveques, mais il conseilla de considerer aussi les circonstances, et ce qu'on devoit ~~qui~~ aux Traités qu'on n'eut qu'a nomer ces Commissaires pour traiter avec le Prince Repnin. à condition pourtant de ne pas leur donner un pouvoir absolu mais qu'ils devoient informer les Etats confederés, qui seuls devoient avoir l'autorité d'approuver et de confirmer ce qui sera traité.

Rzewuski Staroste de Dolin, Nonce de Podolie prit la dessus la parole, faisant des plaintes sur la liberté opprimée, et que l'ordre Equestre n'avoit plus le droit de faire les loix dans son chambre, qu'il étoit chargé par l'instruction de son Palatinat d'exposer le tout fidelement au Roi, comme son collegue l'avoit aussi fait peu avant lui.

Le Prince Poniatowski Grand Chambellan de la Couronne Nonce de Zakroczym ayant pris voix, loua premierement le sentiment du Nonce de Prusse Sarnacki, et s'y conforma en plusieurs points, il ajouta qu'il falloit toujours bien considerer les circonstances, qu'il y avoit une autre maniere de traiter les affaires aux Dietes ordinaires et une autre de les traiter ~~les affaires~~ aux Extraordinaires, ce que les exemples ne prouvoient que trop. Comme cette affaire de nomer des Commissaires étoit de la derniere im

portance, il conseilloit aussi que le Projet d'hier
come aussi celui d'aujourdhui, qui devoit
etre le pleinpouvoir pour les Comissaire fussent
imprimés et comuniqués aux Nonces, mais
qu'on pourroit pourtant permettre la lecture
du Projet d'aujourdhui a condition de ne rien
decider, mais de prendre tout ad deliberan
dum

Apres quelque dispute entre les Nonces, si
ce projet devoit etre lu ou non

L'Eveque de Cracovie prit la parole disant
en pourparler, qu'on pouvoit bien permettre
la lecture du Projet en question, a condition
pourtant de le prendre ensuite ad deliberandum

Le Secretaire de la confederation en fit
donc la lecture, celle-ci etant finie, plusieurs
Nonces insisterent qu'il devoit être imprimé
et comuniqué. Là dessus.

Le Prince Radziwil Marechal de la confede
ration declara, que par satisfaire à leur
demande le Projet d'hier et celui d'aujourdhui
devoient être imprimés et comuniqués

Le Roi fit ensuite appeller le Ministere
auprès du Trone et le Gr Chancelier de la
Couronne informa les Etats confederés
que puisque les Projets en question de
mandoient une mure deliberation
Sa Majesté faisoit limiter la session
jusqu'à lundi prochain.

Suite du Journal

Troisieme Session Lundi le 12. Octobre

La Session de mardi ayant été limitée jusqu'à lundi pour avoir du tems de deliberer sur le Projet proposé dans les Sessions Provinciales, celle d'aujourdhui commença fort tard, étant deja presque deux heures après midi.

Le Prince Radziwil, Marechal de la Confederation Generale en fit l'ouverture par remercier le Roi de ses soins Paternels, qu'il ne laissoit pas de prendre continuellement au hazard même de sa santé, si precieuse à chacun pour conserver la tranquillité dans la Patrie. Il exposa ensuite et informa les Etats, qu'on avoit deliberé dans les Sessions Provinciales sur le Projet proposé par lui la semaine passée mais les esprits n'étant pas encore d'accord là dessus, il demandoit au Roi et aux Etats confederés ce qu'ils jugeroient à propos de faire en attendant dans ces circonstances.

Ce discours fini, plusieurs Senateurs et Nonces demanderent à parler.

L'Eveque de Kiovie ayant pris voix, exposa dans un discours assés étendu, rempli de bons mots et de sentences, le tort, que les dissidens faisoient à la Republ. par leurs plaintes, mal fondées, portées à la Cour de Russie et à celles de plusieurs autres Puissances Etrangeres et Protestantes, il continua, qu'il n'avoit jamais été contre la tolerance, qu'au contraire il l'avoit toujours conseillé et la proposoit encore et que les dissidens pouvoient s'en

contenter sans pretendre d'entrer dans les charges, la chambre de Nonces et meme dans le Senat. Il parla ensuite fortement contre le Projet proposé, qui etoit dangereux et cachoit des pieges qui tentoient à renverser la Religion et la liberté, et qu'outre cela ce Projet sentoit le despotisme. Qu'il esperoit que personne ne voudroit pas être Comissaire et contribuer à la Ruine de la Religion et de la liberté. Il parla aussi contre l'eglise de Thorne et l'oratoire de Varsovie, que les dissidens commençoient par peu et finiroient par ruiner toute la Religion Catholique, que par consequent on ne devoit leur rien accorder qu'une tolerance fort limitée, qu'on n'avoit qu'à voir ce qui se passoit en Angleterre en Hollande en Danemark en Suede et dans le Brandebourg, et suivre le sage exemple de ces Puissances, qu'il permettroit la pluralité à tout autre Projet, qu'à celui ci, qui touchoit si pret la Religion et la liberté, qu'il ne pouvoit jamais y consentir, a moins qu'il ne fut corrigé, et qu'alors on devoit le prendre ad referendum et pas ad decidendum. Il s'addressa au reste au Roi, et lui tint un long discours, qui vouloit dire que toutes les vertus d'un Roi n'etoient rien sans la Religion

Plusieurs Nonces demanderent la voix après l'Eveque de Kiovie. Le Roi apres avoir appellé le Ministere auprès du trone, comença à parler lui même disant:

Que parler, et conseiller et effectuer etoient des choses bien differentes. les deux premieres

etoient faciles à executer, mais que la derniere demandoit plus, vû les consequences, que depuis qu'il etoit Roi, il s'etoit efforcé d'agir en vrai Pere de la Patrie, et qu'il s'etoit uniquement employé à rendre la Patrie heureuse, que malgré la difficulté, qu'il avoit trouvé, et meme bien prevû, il avoit fait son possible à la derniere diete que le senat l'avoit assisté, mais qu'on n'avoit pas gouté son conseil, qu'on avoit meprisé lui et le senat. Qu'il croyoit avoir donné assés de preuves de son zéle pour la Religion, qu'il s'etoit donnée toute la peine de ramener les esprits mais que tous ses soins avoient été inutiles; que peu apres la diete il avoit vû ce qu'un peuple libre peut, et ce qu'il avoit fait. Toute la Nation s'etoit confederée, a envoyé des deputés à l'Imperatrice de Russie, a imploré son secours et assistance, a demandé sa garantie, a promis de corriger les abus, qui se sont glissés dans le gouvernement et de rendre justice aux plaintes des dissidens dont Sa Mayté l'Imperatrice s'etoit declarée la Protectrice. Tous les Palatinats, Terres et districts sont entrés dans cette confederation, ont elu leurs Marechaux et leurs conseillers. Le Marechal de la confederation generale, est selon l'usage reçu en pareille ocasion aussi Marechal de la Diete, et il faut que j'avoue que le Prince Radziwil Marechal de la confederation generale et de la diete travaille et a fort à coeur le bien de la Patrie, je suis convaincu de son bon coeur et de ses intentions, j'en suis un temoin oculaire, et je vois tous les jours ce qu'il fait. jusqu'ici il n'a rien pu effectuer, on croie on parle contre ce qu'on a pourtant premierement voulu fait et demandé! lorsqu'il etoit Marechal

de la confederation, et etant a present Marechal de la diete on n'en veut plus rien savoir, il a proposé un projet, qui contient les memes points, qu'on a demandé au commencement, qu'on a mis dans l'acte de la confederation, et qu'on a demandé à l'Imperatrice de Russie pour leur être accordés, il s'est fondé sur tout cela, mais surtout sur la lettre que la confederation a écrit à sa Majesté l'Imperatrice et sur l'instruction donnée aux Deputés qu'on a expressement envoyé à cette Souveraine pour demander son secours et sa garantie. S.M. demanda en consequence que le secretaire de la confederation devoit lire cette lettre

Le secretaire se mit à lire la lettre en question dont le contenu étoit. Que la Nation Polonoise et celle de Lithuanie prient sa Majesté Imperiale de leur continuer son gracieux secours, mais surtout de leur accorde sa haute garantie. Tous les Palatinats, Terres et districts font cette tres humble priere de bonne volonté sans etre forcés ou ~~On lisoit ensuite l'instruction ou la lettre de creance selon~~ trouvoit ensuite dans son contenu que les ~~deputés~~ envoyés devoient remercier sa Majesté Imperiale de toutes ses bontés qu'Elle avoit bien voulu avoir jusqu'ici pour la Republ. ils devoient ensuite l'assurer de sa plus vive reconnoissance et la supplier de continuer son secours, et satisfaire au desir de la Nation pour la rendre heureuse selon sa declaration gratieuse et la lettre du comte de Panin, car sans son assistance la Pologne ne pourroit jamais être tranquille ni heureuse. Ils devoient outre cela ~~implorer~~ donner des assurances qu'eu egard à sa haute interposition dans l'affaire des dissidens et des Grecs, ~~auxquels~~ on promettoit de rendre justice

et satisfaction, selon les loix et les Traités. Ils doivent au reste demander du secours en cas de besoin ~~en troupes~~ et prier pour qu'elle daigner ~~negocier~~ assurer par un traité ~~pour~~ et mettre ainsi une fois fin aux troubles qui dechirent la Pologne.

Cette lecture faite, plus de 30. Nonces demanderent à parler.

L'Eveque de Cracovie, qui avoit deja plusieurs fois demandé à parler, prit la voix disant: Que chaque Royaume se gouvernoit selon ses loix. Qu'en Pologne il n'y avoit point de loi en faveur des confederations, et que celles-ci se fondoient seulement sur l'usage.

Quoique les Palatinats ayent fait une confederation, envoyé des deputés à Moscau leur ayent donné des instructions, tout cela ne decide encore rien, car il depend de tous les Etats assemblés, s'ils veulent approuver, ou rejetter ce que les confederations ont fait. Je connois les vertus et le bonheur du Prince Marechal de la confederation generale, je sais qu'il doit satisfaire à son serment, et que ce que les conseillers de la confederation decident par la pluralité doit avoir de la valeur mais combien il y en a-t-il qui ont vu cette lettre de creance, ou qui en ont su le contenu? et a-t-on jamais vu de pareilles lettres ~~de creance~~ je demande et je prie Mr le Grand Chancelier de la Couronne de chercher dans les Archives, si l'on en trouvera des semblables. Il expliqua ensuite comment les lettres de creance doivent être dressées, et ce qu'elles doivent contenir, il continua, disons plutot la verité Le Prince Marechal de la confederation a été obligé et forcé de faire ce qu'une

puissance despotique

qui a ordonné et non pas ce qu'il a voulu. Il pria la dessus le Roi de faire lire aux Etats assemblés le Resultat du dernier conseil du Senat, et l'instruction donnée à Mr Psarski qui a été envoyé à Moscau. Mais à quoi bon continuat-il de perdre le tems ici avec nos deliberations, car nous ne faisons pas ce, que nous devons faire. voila deja la seconde semaine, que nous continuons la diete et nous n'avons encore rien fait. J'ai dernierement dit mes pensées sur le Projet en question, mais ce Projet n'est pas du Prince Marechal de la confederation, il est fourni de la part de la Russie car il ne peut pas faire ce qu'il veut.

Il pria ensuite le Roi d'envoyer des deputés du Senat et de l'ordre Equestre chez le Prince Repnin, pour demander, pourquoi il nous tient ici come en prison; sur quel ordre il a tenu en arret plus de 12. semaines Mr Cacki, Grand Echanson de la Couronne, un home distingué par sa charge et par son merite, et pourquoi il a fait arreter Mr Kozuchowski, un conseiller de la confederation, qui a été indignement traité et transporté dans une simple voiture, et qu'il se declare sur tout cela ministerialement et par ecrit car à quoi bon de continuer la diete lorsque nous sommes obligés de faire ce qu'on veut, et pas ce qui pourroit être salutaire à la Patrie, j'arrete ainsi toute voix, ne la permettant à personne, avant le retour de ces deputés et la reponse du Prince Repnin, Qu'il avoit dressé lui meme un Projet, mais qu'il n'osoit pas encore le presenter pour être lû aux Etats confederés, qu'en attendant il demandoit, s'il l'on etoit de son avis. ~~Plusieurs~~ une grande partie des Nonces appuyerent sa demande de sorte que les troubles recomencerent de nouveau

Le Roi prit ainsi la parole disant d'un ton posé et touchant Qu'il prennoit Dieu

Dieu pour temoin, qu'il n'avoit rien negligé, pour conserver la tranquillité et la paix dans la Patrie qu'il avoit tout tenté; mais que ses peines avoient été inutiles. Voyant ainsi tout cela, il faut, Messieurs que je vous dise, que je sais, que je ne suis que trop assuré, que ~~les conditions qu'on nous~~ cette demarche ~~ne produira~~ inconsiderée ne produira que de l'aigreur et des malheurs, pour nous ~~seront encore plus durs, que les presentes~~; je vous conjure ainsi d'employer encore 3 jours à examiner et à deliberer sur le Projet proposé, et même à le modifier s'il est possible pour pouvoir ensuite en décider. Ayant dit cela il limita lui même la session jusqu'à Vendredi.

Suite du Journal
Quatrieme Session
Vendredi le 16. Octobre

Le Roi s'étant rendu au Senat vers les 4. heures après midi, le Prince Marechal de la confederation Generale ouvrit la seance par informer le Roi et les Etats confederés de ce qui a été effectué dans les sessions Provinciales, que Sa Majesté avoit recomendées pour y deliberer sur le Projet presenté au comencement de la diete. La dessus

Le Prince Primat prit la parole. Il laua au comencement les grandes qualites du Roi sa sagesse, sa constance ~~dans l'adversité~~ de son zele son amour pour la Patrie et ses soins pour la tirer de la triste situation dans laquelle elle se ~~trouvoit~~ jette. Quant le Roi, si bon, si juste et si laborieux meritoit bien l'amour et la reconnoissance de chaque vrai citoyen, que pour sa personne il ne cesseroit jamais de l'admirer et de l'aimer, il pria ensuite le Roi, que pour lui temoigner sa reconnoissance il lui soit permis de baiser sa main bienfaisante. Il se rendit la dessus auprès du Trône pour baiser la main du Roi et fut accompagné de tout le Senat. Etant de retour à sa place, il comença à parler sur les circonstances presentes, si ~~tristes~~ delicate pour la Patrie, et vû ces circonstances il demanda la prorogation de la diete pour deux semaines, et presenta en même tems un projet pour être lû et pris à la Constitution.

Il s'étendit ensuite sur l'acte de limitation et le Pleinpouvoir pour les deputés, sur lequel le Roi avoit demandé de deliberer, qu'on l'avoit fait dans les sessions Provinciales, que dans celle de la Grande Pologne, ou il avoit presidé, on

étoit convenu, que le meilleur moyen étoit de ~~re~~ commencer les conferences avec le Prince Repnin Ambassadeur de Russie, que les deux autres Provinces, celle de la Petite Pologne et du Grand Duché de Lithuanie avoient envoyé des deputés chez lui, pour l'informer, que c'etoit aussi leur demande, qu'en consequence de cela, il oseroit prier Sa Majesté de daigner nommer les deputés du Senat, et que le Prince Marechal de la confederation Generale nommeroit ceux de l'Ordre Equestre.

Ce Discours fini, plusieurs Nonces vouloient parler, d'autres demanderent la lecture du Projet de ~~limitation~~ prorogation de la Diete, presenté par le Prince Primat.

Le Secretaire de la confederation en fit donc la lecture, qui portoit.

Quoique suivant les loix le tems pour une Diete Extraordinaire ne soit fixé qu'à 15. jours, ce tems etant trop court vu les circonstances presentes, Les Etats confederés etoient convenus unanimement de la proroger jusqu'au 2. Novbr.

Après la lecture de ce Projet, le Comte Rzewuski Enseigne de Lithuanie et Nonce de Belzk, prit la parole, et s'etant étendu sur les vertus du Roi, il commença à pleurer le sort qui etoit arrivé à son Pere, que le droit de Nature l'obligeoit à y prendre part, que son Pere etoit reconnu de toute la Nation pour un bon Patriote plein de zele pour la religion et la liberté, et que cela même lui avoit attiré ce malheur, il fit aussi mention de l'Eveque de Cracovie de l'Eveque de Kiovie et de son frere le Staroste de Dolensk Nonce de Podolie qui ont eu un pareil sort, que le Senat pleuroit ses senateur et l'ordre Equestre son

Son Nonce il supplia le Roi de s'employer efficace
ment pour leur faire rendre la liberté.

Le Comte Rzewuski Staroste de Drohobuz
son frere prit la dessus la parole, et parla sur le
memeton d'un maniere tres touchante, et
respectueuse, il fit voir par ses expressions,
que son coeur etoit veritablement touché de
l'accident arrivé à son Pere et frere, come aussi
aux autres Senateurs

Chodkiewicz Staroste de Samogitie, beau fils
du Palatin de Cracovie, touché vivement du
malheur arrivé parla un plus fortement
il fit connoitre, que le serment obligeoit cha
que Senateur de parler pour la Religion et la
liberté, que les Senateurs arretés ~~ayant~~ n'avoient fait
n'avoient fait que leur devoir, et n'avoient
par consequent aucunement peché contre qui
que ce soit, il pria au reste les Etats confede
rés d'envoyer des deputés à Sa Majesté l'Im
peratrice de Russie pour demander leur liberté.

Plusieurs Nonces vouloient encore parler
Poninski Grand Maitre d'hotel de la Couronne
et Nonce de Posnanie demanda en pour parler
que le Projet du Prince Primat pour la ~~limita~~ proroga
tion de la diete etant deja lû le Prince Marechal
devoit demander aux Etats si tous en
etoient d'accord, ce que le Prince Marechal vou
loit aussi faire mais

Zayarski Nonce de Volhinie ayant deja
eu la voix comenca à parler, il informa le
Roi, le Senat et l'ordre Equestre des plaintes
que tout l'ordre Equestre faisoit de la violence
qu'on avoit fait au caractere de Nonce
en arretant le Staroste de Dolin. il parla
aussi des Senateurs arretés dans la residence

et sous les yeux du Roi, dont on ne trouvoit pas un pareil exemple dans toute l'histoire. Que les loix vouloient, qu'on ne devoit arreter le plus simple gentilhomme, ~~au~~ à moins qu'il ne soit premierement convaincu, que ces dignes senateurs avoient eté arretes et enlevés sans être jugé, n'ayant parlé que pour la religion et pour la liberté. Qu'on ne pouvoit pas attribuer cela à l'Imperatrice de Russie mais a ceux qui ne faisoient que ce que leur passion leur inspiroit sans penser aux loix.

Apres ce discours le Prince Marechal de la confederation demanda les Etats confederés à trois reprises. si l'on etoit d'accord, que le Projet qui demandoit la ~~limitation~~ prorogation de la diete jusqu'au 2 Novembre devoit être accepté. Tous étant d'accord.

Golejowski Nonce de Podolie commença a parler. Il fit les mêmes plaintes que les precedens. mais d'une maniere plus touchante. Il se plaignit surtout, que par ce procedé le caractere de Nonce etoit violé, qui avoit toujours eté sacré, il insista fortement qu'on devoit envoyer des deputés au Prince Repnin pour demander la liberté de ces prisonniers. Il continua que les chaises vuides plaignoient leurs senateurs et la place de son collegue son Nonce. que s'il vouloit suivre l'impression que cet accident inouï avoit fait sur son esprit. il devoit arreter tout autre voix, mais que la raison l'avoit vaincu. la triste situation de la Patrie demandoit du secours, et qu'il esperoit toujours qu'on remettroit en liberté les prisonniers.

Le Maréchal de Wyzynski, et Nonce de Podolie demanda ensuite à parler il exposa d'une manière touchante, que autrefois les Nonces avoient toujours eu l'honneur de baiser la main au Roi soit au commencement de la Diete ou pendant son cours mais qu'à cette personne n'y avoit pas encore pensé, qu'il espéroit qu'on ne l'oublieroit pas. Il parla ensuite des prisonniers, plaignant leur sort, et insista surtout sur la délivrance de son collegue.

Zydlowski Castellan de Elbing, ayant pris la parole, remercia le Roi de lui avoir conféré cette dignité, qu'il tacheroit de se rendre digne de cette grace et pria le Roi, qu'il daignât lui baiser la main

Il parla ensuite fort au long sur le Projet de nommer des deputés pour traiter avec le Prince Repnin, et exposa tout ce que s'étoit passé de la part de la confederation, qui avoit demandé le secours et la Garantie de la Cour de Russie qu'il falloit ménager cette cour, car elle ne faisoit que ce qu'on avoit demandé; son discours ne plut pas trop car on entendoit souvent du bruit pour l'interrompre

L'Archevêque de Leopol commença ensuite à parler, il informa le Roi et les Etats de ce qui s'étoit passé dans la diete Provinciale de la Petite Pologne où il avoit présidé, et supplia le Roi d'effectuer la délivrance des prisonniers

Le Roi appella là dessus le ministre auprès du Trone et fit connoître par sa réponse que personne ne pouvoit être plus vivement touché de cet accident qu'il l'étoit. Vous

avec été temoins, continua-t-il de ce que j'ai fait hier, et de ce que je vous ai dit. Je ne vois que trop qu'il faut envisager ces ~~toutes~~ circonstances, avec une attention reflechie et ~~comme une punition du ciel pour nos pechés~~, ~~il faut ainsi~~ le prier de nous assister ~~et employer les moyens les plus convenables pour nous sauver~~. J'ai entendu de plusieurs Senateurs et Nonces, que je dois nommer des deputés du Senat pour les conferences avec le Prince Repnin Ambassadeur de la Cour de Russie, et que ceux de l'ordre Equestre doivent etre només par le Prince Marechal de la Confederation generale. Je demande ainsi si l'on est d'avis que j'y procede sur le consentement general.

Le Prince Marechal demanda a 3 reprises differentes si tous étoient d'accord que les deputés du Senat et de l'ordre Equestre fussent només pour entamer les conferences avec le Prince Repnin Ambassadeur Extraordinaire de la Cour de Russie et sur le consentement unanime de tous les Etats.

Le Roi fit nomer par le Vice Chancelier de la Couronne de la part du Senat.

L'Eveque de ~~Plocko~~ Cujavie ~~Sieptycki~~ Ostrowski, le Palatin de Podlachie Godzki, et le Palatin de Livonie Borch. La dessus le Prince Marechal nomma ceux de l'ordre Equestre. De la Province de la Grande Pologne. Radzynski, Nonce de Posnanie, Gadomski Chambellan de Sochaczew, Nonce de la Terre de Sochaczew. De la Petite Pologne Wielopolski Marechal de la confederation et Nonce du Palatinat de Cracovie Sosnowski Notaire de Camp de Lithuanie et Nonce de Chelm. Du Grand Duché de Lithuanie Pac, Staroste de Ziolow, Nonce de Wilna et Zabiello Veneur de Lithuanie et Nonce de Kowno.

La nomination finie le Roi fit limiter la session jusqu'a 11 heures du lendemain

Suite du Journal
Cinquiéme Session
Samedi le 11. Octobre

Le Roi s'étant rendu au Senat,
le Prince Marechal de la Confederation generale ouvrit la seance par remercier le Roi, d'avoir daigné nomer les deputés, pour commencer les conferences avec le Prince Repnin, l'Ambassadeur Extraordinaire de la Cour de Russie; Que chaque bon citoyen devoit prier dieu pour la vie et la santé si precieuse de Sa Majesté. Il informa ensuite les Etats confederés, que la conference avec ce Ministre étant actuellement comencée, il en esperoit un heureux succés. La dessus,

Le Roi appella le Ministere aupres du Trone et fit informer les Etats confederés, par le Vice Chancelier de la Couronne, que, come les deputés envoyés chez le Prince Repnin Ambassadeur Extraordinaire de la Cour de Russie, pour conferer avec lui sur la modification du Projet en question, n'~~etoient~~ avoient pas encore ~~[illegible]~~ achevés ils rendroient ainsi compte de leur Commission lundi prochain, et que pour cette fin Sa Majesté faisoit limiter la seance jusqu'à 11 heures du jour nomé.

Suite du Journal
Sixième Session
Lundi le 19. Octobre

Le Prince Marechal de la confederation ayant ouvert la session, conjura tous de prier Dieu pour finir heureusement les deliberations presentes il parla ensuite du Grand sceau de la Couronne, qui etoit vacant par la resignation que le Comte Zamoyski en avoit faite, et pria le Roi de daigner le conferer au Vice Chancelier de la Couronne qui l'avoit merité par ses services et son ~~attachement~~ exactitude, il sollicita ensuite en faveur du Palatin de Livonie de lui donner le Petit sceau de la Couronne et demanda au Roi cette grace au nom des Etats confederés.

Ce discours fini,

Le Roi appella le Ministere auprès du Trone, comme aussi les deux personnes recommandées, et ayant prononcé un petit discours il remit le Grand sceau de la Couronne à l'Eveque de Przemysl. Mlodzieiowski, Vice Chancelier de la Couronne et le Petit sceau au Palatin de Livonie Borch, et ce dernier preta d'abord le serment en presence de tous les Etats, qui lui fut dicté par le nouveau Grand Chancelier de la Couronne,

Cette Ceremonie finie, chacun se rendit à sa place

Le Grand Chancelier de la Couronne, ayant pris voix, remercia le Roi par un beau discours de lui avoir conferé cette eminente dignité, promettant de vouloir employer tout ce qui etoit dans son pouvoir pour s'en rendre digne et de vouloir rester fidele au Roi et à la Patrie, il pria ensuite le Roi, de permettre de ~~lui~~ baiser la main qui l'avoit tellement élevé avec promesse de n'oublier jamais sa conscience et son serment, il s'approcha la dessus du Trone, et fut

accompagné du Senat. Etant de retour à sa place, il continua encore à parler sur les circonstances, priant dieu de benir les deliberations presentes et de mener tout à une fin heureuse.

Le Comte de Borch Vice Chancelier de la Couronne prit la dessus la parole pour remercier aussi le Roi de la nouvelle dignité, dont il venoit d'être revetu, il disoit qu'il devoit tout à la grace du Roi, qu'il y avoit deux ans qu'il lui avoit plu de lui donner le Palatinat de Livonie, sans y avoir pensé, que l'année passée il l'avoit honoré de l'ordre de St Stanislas, et qu'à present il l'appelloit dans son Ministere en lui confiant le Petit Sceau de la Couronne. Qu'ayant su l'intention du Roi, il l'avoit refusé, connoissant son insuffisance pour cette charge importante, et ne voyant que trop le fardeau qu'elle ~~cette charge~~ imposoit à celui, qui vouloit s'en aquiter dignement, que sur les instances reiterées il s'etoit à la fin rendu, esperant que dieu l'assisteroit en qui il avoit la confiance de remplir cette charge selon sa conscience et le serment preté. Il baisa la dessus aussi la main au Roi et fut accompagné du Senat.

Chacun ayant repris sa place.

Le Prince Primat prit la parole et remercia le Roi d'avoir donné les deux sceau de la Couronne à des si dignes personnes, que la Republ. pouvoit en promettre des services reels et un grand secours dans les circonstances presentes, il loua aussi le Roi, ayant satisfait à sa loi, en donnant le grand sceau au Vice Chancelier de la Couronne. Il parla ensuite du succès de la conference, que les deputés avoient eu avec le Prince Repnin et demanda que ces deputés devoient rendre compte aux Etats confederés de leur Commission.

L'Evêque

L'Evêque de Cujavie prit ainsi la parole et ayant remercié le Roi d'avoir donner les deux sceaux de la Couronne à des personnes qui les meritoient à tant de titres il ~~remit par écrit~~ fit lire ce qu'il s'étoit noté ~~de sur~~ la relation de la conference, ~~qu'il s'étoit noté~~ qu'on avoit eu avec le Prince Repnin Ambassadeur de Russie, pour obtenir quelque changemens ou modification du Projet qui a été donné pour deliberer la dessus. ~~et demanda d'en faire la lecture pour que les etats en puissent être mieux informés~~

Le Palatin de Podlachie apuya l'Evêque et ~~demanda le même~~ par la avec force demandant la lecture ~~On commença ensuite à lire les Projets suivant premierement l'acte de limitation, et ensuite le plein pouvoir~~

De l'acte de limitation corigé et du plein pouvoir

La lecture finie les Prince Marechal de la Confederation demanda trois fois, si tous les etats étoient d'accord que les Projets qu'on venoit de lire devoient etre signé. Tous en etans d'accord

Le Roi appella auprès du Trone le Ministere et ~~non~~ fit nomer les delegués du Senat, qui doivent traiter avec le Prince Repnin Ambassadeur de Russie après la nomination des delegués du Senat.

Le Prince Marechal de la confederation noma ceux de l'ordre Equestre

Cette nomination finie les ~~Roi~~ Projets furent signés et la session et la diette limitées jusqu'à 1. fevrier 1768.

Wienarowy 18. mai 1768. B.

Au Palatin de Moldavie

6/17. mai 1768.

Mayp. à Laporta.

La lettre, que V.A. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 22. avril avec un expres, m'est parvenue le 2/13 de ce mois, ainsi que le paquet, qui y etoit joint de la part de Mr. d'Obreskow. Je remercie treshumblement V.A. ~~des~~ pour les nouvelles ~~con~~ qu'Elle m'y communique, et qui me font d'autant plus de plaisir, que les sentimens ~~amicales~~ de bonne amitié (de la Sublime Porte Ottomane etant conformes à ceux de ma haute Cour, pour elle, ~~elle~~ ne peuvent ~~que leur~~ qu'etre agreables. ~~Comme~~ a S.M.I. ma t.g.S. et ~~elle~~ puissance salutaires aux deux empires. Les ordres, que la Sublime Porte vient de donner par rapport aux rebelles de Barr, ~~prouvent~~ demontrent evidement qu'Elle ne desire que ~~de voir~~ le retablissement de la tranquilité ~~retablie~~ dans les Etats voisins, et seconde en cela les demarches que fait S.M.I. l'Imperatrice Ma souveraine pour la procurer a la Pologne, ~~qui n'a point~~ n'ayant que

Je joins ici une lettre à V. sous l'addresse de Mr. Obreskow et supplie

avec Confience ~~et amitié~~

ce même Objet en vue

V.A. de la lui faire parvenir sans retard

Ч. Панину о 10. авг. 1768

au Cte de Moldavie.

31. августа / 11. августа 1768.

Ч. Кузнецов о Харонса.

je viens de recevoir deux lettres de V. A. dans le meme jour, l'une du 14/25 juillet et l'autre par un courier du 23 juillet / 3 aout avec une lettre y incluse de la part de mr. Obrescof. j'ai l'honneur de vous faire mes remerciments tres humbles et sinceres autant pour ces lettres amicales que pour les soins que vous avez daigné prendre du courier de mr. Obrescof. je le reçois comme une marque d'amitié particuliere de la part de V. A. dont je connais tout le prix.

V. A. me demande une reponse cathegorique a sa premiere lettre. je la ~~fais~~ donne avec plaisir. n'en faisant jamais d'autres. parceque la conduite de ma ~~haute~~ cour est droite et claire, tout le monde ne peut

avec justice la trouver autre,
il n'y a que les mal-intentionnés
qui ont la temerité ~~de~~ de lui
imputer ~~de~~ des soulevements, ~~et~~
~~qui veulent~~ voulant abuzer
le public par leurs insinuations
malignes destituées de toute verité,
mais tous ceux qui sont eclairés,
comme l'est la Sublime porte
votre Souveraine et comme
l'est V.a. lui meme, ne don-
neront jamais foi ni suis persuadé
aucune croyance a des
mensonges aussi grossiers.

je viens a l'explication que
V.a. me demende.

la Ruine de Salta et les
Excés qui y furent commis
sont autant de peines a S.M.j.
ma Souveraine qu'a la Sublime
porte elle meme; mais je puis
assurer V.a. avec ~~une~~ certitude
qu'il ne s'y est pas trouvé un
homme des troupes de S.M.j.
la chose s'etant faite ainsi
qu'on dit par les hajdamaks

qui sont comme il vous est
connu, des brigands vagabond
qui sortent en partie des
Cosaques Zaporoviens et se
joignent a de pareils voleurs
de l'ucraine polonoise. c'est
~~sont ces~~ cet assemblages
de pareils miserables qui
~~ont~~ a dit on ~~fait~~ causé
la ruine de balta, et qui
a occasionné aussi des excés
sans nombre en pologne
et la revolte des paysans
dont V.A. sera deja infor-
mée. mais bien loin de
permettre ~~d~~ ou de tolerer
de pareils brigandages les
ordres ont été donné dés
qu'on a eu connaissance
de ces rapines, de poursuivre
ces voleurs, de les traiter
comme tels et de s'en
saisir, en consequence de
quoi les generaux de S.M.J.
ont agis conformement
a leurs ordres ont poursuivis
et pris un nombre assez conside-
rables de ces brigands, qui eurent

meme la temerité de combatre ~~contre~~ sous human contre un detachement des trouppes de S. M. j., ~~la plus g~~ les trois quart et demie de ces brigands se sont trouvé des cosaques de l'ucraines polonoise, et le reste en petite ~~partie~~ non vie des voleurs haÿdamaks sorti des zaporoviens, les premiers furent rendus au comte brani=cki regimentaire general des trouppes polonoise dont il ÿ eut une grande partie de punis de mort par son ordre, et ceux qui se sont trouvé haÿdamaks zaporoviens ont été renvoÿés dans les etats de S. M. j. ma sou=veraine, afin d'ÿ subir une punition digne de leur crime. ces ordres furent donné avans meme qu'on eut la moindre connaissance de ~~la~~ ruine de balta, et S. M. j. dés ~~les~~ ~~lors~~ lors dans les premiers comencements

de ces troubles guidée par
l'amour de la paix fit
faire un manifeste a ce
sujet. dont mr. la roche ~~vo~~
fera surement part a V.A.
car je lui en ay donné un
Exemplaire.

apres ce detail V.A. vera
ainsi que la sublime porte
sa souveraine, que l'Excés
condemnable ~~[illegible]~~ commis
a balta n'est qu'une
entreprise de brigands et
de voleurs que nous pour=
suivons et punissons nous
meme, et que nous n'avons
~~meme~~ pas attendu les repre=
sentations de la sublime porte
pour le faire. parceque
toutes les vues de S. M. j.
ma t. g. s. se fixent a la
conservation de la tranquilité
et de la paix, ainsi qu'a
celle de la bonne inteligence
avec ses voisins, et particu=
lierement avec la sublime
porte ~~ottomane~~

quant aux autres point de la lettre amicale de v. a. j'ai l'honneur d'y repondre par ce qui suit.

je m'en raporte dabort a celle, que j'eu l'honneur de vous ecrire* en date du $\frac{16}{27}$ avril, et je m'y tiens, parceque les intentions de S. M. j. ma S. sont invariables dans ~~le~~ son desir sincere d'entretenir une ~~bon~~ inteligence parfaite et un bon voisinage avec la sublime porte ottomane. ~~je~~

j'ai prié v. a. dans cette lettre de ne pas s'inquieter de l'aproche des trouppes de S. M. j. des frontieres de la porte ottomane, parceque ces trouppes n'avoient d'autres vues que de punir les seditieux de bar, qui ont eu la temerité de se declarer ennemies de l'empire de russie et d'agire en consequence. ~~ne~~ vous assurant en meme tems ~~que les frontieres~~ qu'on ne toucheroient pas aux frontieres de la

*ainsi qu'a S. E. le pacha de ~~Cocim~~ Chocim ~~et~~

porte, qu'on les eviteroient, et qu'on les respecteroient comme celles d'une puissance amie. c'est encore ce que je repete, la priant de ne prendre aucun ombrage des trouppes de S.M.j. l'assurant qu'elle se conduiront comme je l'aÿ dit, et ÿ ajouttant qu'elles n'ÿ ont jamais manquées.

~~ce qui seroit certainement très punissable~~

✠ Mr le Colonel Veissman seroit certainement tres punissable si ses trouppes etoient entrées dans les frontieres de la porte ottomane, mais comme personne n'y a mis le pied, il fut privé du comendement non pour cette raison, mais

✠ ~~Mr le Colonel Weissman a été privé de son comendement non parceque ses trouppes ont été dans les frontieres de la porte ottomane, mais comme personne n'y a jamais mis le pied, il mais~~ parcequ'il a ~~ecrit~~ envoÿé des lettres a V.A. et au pacha de chocim qui n'étoient pas conformes a la bonne inteligence que S.M.j. souhaite d'entretenir avec la sublime porte en quoi il a agi contre ses ordres. V.A. se souviendra de la route que prirent allors les seditieux ~~et comment~~ sous la conduite du podczachi de lithuanie, ~~et com~~ et que passant ~~avec arme~~ ~~p avec~~ par la moldavie ils rentrerent en pologne

par le palatinat de podolie.
le nombre des seditieux de bar
ainsi que leur arogance s'accrurent
~~s'accrut~~ par cette jonction. ils
en furent punis a berdiczew
et a bar, mais leurs chefs et ceux
qui ~~n~~ étoient avec eux ~~point dans ces~~
~~deux endroits ne se~~ ne se corigerent
pas par ~~cette~~ l'exemple de
leur confreres. ~~quoiqu'il~~ ~~ils passerent tous~~
quoique la clemence de l'impera:
ma S. eclata dans cette occasion
puisqu'ils furent presque tous
relaché sur ~~leur~~ la parole de ne
plus retomber dans une conduite
aussi criminele, sans qu'on leur
fit d'ailleur aucun mal.
mais leurs chefs et ceux qui étoient
avec eux n'y eurent aucun
egard comme je l'ay dit plus
et passant le dniester a
mohilew sans etre pressés
par les troupes de S.M.J.
qui n'étoient allors qu'a
bar, ils entrerent dans les
frontieres de la sublime porte
ou ils sont encore dans un
nombre assez conciderable,
s'y augmentant meme a ce qu'on
dit en attirant a eux ~~des gens~~ leurs

~~digner d'etre~~ confreres, peut-etre de ceux meme que la clemence de l'imp: a fait relacher sur leur parole.

quelque tems apres leur ~~passage~~ entrée dans les frontieres de la sublime porte, on entendit qu'une partie de ces seditieux sous la conduite du podczachi de ~~remo~~ lithuanie longeoit le dniester en remontant, et ~~prenoit~~ revenoit par la meme route qu'il avoit deja tenu precedemment ~~p~~ voulant rentrer en pologne par les environs de Sniatin. c'est ce qui determina quelques peu de troupes de l'imp: d'aller de ces cotés et de se placer a Zaleziki a horodenka et a Sniatin pour que ces seditieux ne puissent de rechef ~~rentrant en pol~~ continuer impunement leur rebelion et se Rafermir apres etre rentré dans le pays. cette marche des seditieux n'ayant pas eu lieu,# ~~il y a deja quelque tems que les troupes dont il s'agit ont eu ordres~~ de se replier a 4. ou 5. lieux des frontieres et je suis sûr que

ces trouppes ~~n'y furent que de passage n'ont faite qu'y etre de passage~~ et apres s'y etre pourvues de quelques vivres elles ont eu ordre il y a deja quelque tems

la chose est ~~deja~~ faite ~~a l'heure qu'il est~~. mais quand ce peux de troupes qui etoient dans les endroits susdit par les Raisons que j'ai Exprimé plus haut s'y trouvoient meme,# quelle est l'inquietude que ce la pouvoit faire aux sujets de la porte ottomane, puisque ces trouppes conformément au bon voisinage que S.M.J. souhaite de conserver quoiqu' etant prés ne touchoient pas aux frontieres, evitoient soigneusement de mettre le pied ~~dessus~~ dessus, et ne fesoient pas en consequence un pas en dedans.

(# en passant ~~ou elles ne furent que de passage~~.

V.a. me parle de l'insolence et de la maniere irreguliere avec la quelle se comportent les cosaques, qui massacrent et pillent autant qu'ils peuvent. les generaux de S.M.J. ont ordre d'entretenir une discipline severe, les troupes y sont acoutumées, et je ~~suis~~ crois etre sûr que cet objet n'est pas negligé, d'ailleur comme ces Excés, s'il y en a eu, ne peuvent avoir été commis qu'en pologne parceque personne n'a

jamais mis le pied dans les frontieres de la Sublime porte j'attendrais les plaintes des polonois qui ont Soufert, mais je n'entens rien jusqu'apresent

pour ce qui est d'un Capitaine des frontieres de moldavie que V.a. dit etre enlevé de Soroca, je n'aÿ ~~ne puis lui repondre~~ autre chose ~~que je~~ à lui repondre la dessus que je ne puis me persuader que personne ~~qui que ce soit~~ dans les troupes de S.M.j. aÿe pu s'oublier jusqu'au point de commettre un pareil Excés: j'ai deja ecrit pour m'en informer, et si contre mon attente on trouvoient que quelqu'un aÿt fait la chose, V.a. vera par la punission qui s'en suivra combien on s'attachera a vous prouver qu'on ne tolere point des choses aussi condemnables.

je ne puis rien dire non plus touchant les paroles indecentes que ces memes gens doivent avoir dit. je les trouve telles ainsi que V.a. et la moindre de ces choses ~~sera~~ sera punie avec une Extreme rigueur s'il est vrai que quelqu'un dans les troupes de l'imp: s'est oublié jusqu'à ce

point, et a oublié par conséquent les ordres qui sont donnés a un chacun. mais je prens la liberté de remarquer a V. A. que les troupes polonoises sont plus prés de Soroca que les notres, qu'elles ont entre ~~eux~~ elles des Cosaques de leur Ukraine qui sont vetus de meme et parlent ~~de~~ une langue pareille que les notres, et qu'il pouroit se trouver que ce fut eux qui ayent fait la chose. ne pouvant pas me representer que les notres ayent manqué de telle sorte a ce qui leur est ordonné.

je me flatte que V. A. vera par le contenu de cette lettre l'envie que j'ai ~~eu~~ de lui donner une juste connaissance ~~de~~ ~~pur~~ des choses, et celle de lui prouver que les sentiments pacifiques de S. M. J. ma t. g. S. ~~L~~ et son desir d'entretenir un bon voisinage avec la sublime porte ottomane sont invariables, j'y ajoute que je me ferais toujours un devoir d'Executer et remplir ces intentions, ~~f~~ ainsi que mes ordres me le prescrivent. ~~que~~ toutes

* les troupes en sont munies aussi, mais je les leur repeterais encore, souhaitant de satisfaire V. A. et desirant de la voir contente. j'espere donc qu'elle n'aura aucun sujet de se plaindre.

je crois de meme avoir prevenu vos desir sur l'Elloignement des trouppes des frontieres de la moldavie, parceque les ordres en sont deja donné comme je l'ay dit plus haut et sont certainement executés, c'est de quoi je reponds, ~~que je suis sûr que la chose est deja executée a l'heure qu'il est~~. mais reiterant a V. a. toutes les assurences que j'ai donné dans ma lettre du $\frac{16}{27}$ avril, je dois m'y tenir et lui dire que si les seditieux qui sont en moldavie rentroient en pologne et continuoient dans leur ~~sedition~~ insolence seditieuse, qu'allors les trouppes de S. M. j. ma S. ne peuvent se dispenser de marcher a eux pour chatier leur temerité. mais ~~en~~ m'en raportant encore une foi a ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans cette susdite lettre, je vous prie d'etre persuadé que si ces trouppes ~~#~~ seront obligées par la position des seditieux de se raprocher des frontieres qu'elles ne les toucheront pas, qu'elles les eviteront, et les respecteront. observant soigneusement l'amitié et le bon voisinage que S. M. j. souhaite de conserver avec la sublime

porte, j'en donne les assurances les plus fortes en qualité de son ambassadeur. Soyez sans inquietude la dessus, V.A. peut s'y fier et l'assurer sans rougir a la porte sa Souveraine#

~~j'ai l'honneur d'être &c.~~

je n'ay rien a repondre a ~~la~~ la seconde lettre de V.A. si non de la supplier amicalement qu'elle aye la bonté de faire parvenir la mienne a mr. Obrescof que je joins ici a cet effet.

j'ai ~~l'honneur~~ l'hon. &c.

Quoique les trouppes se sont deja eloignès des frontieres, et que je ne puis croire que malgré les ordres severes qui sont donnès, qui que ce soit des sujets de la porte ottomanne ~~ait~~ en recoive ~~la~~ moindre ~~raison de se plaindre~~ tort, mais si contre toute attente la plus petite plainte arrivoit, je supplie treshumblement V.A. d'ordonner qu'on s'addresse sur le champ aux officiers les plus proches, et j'ose vous assurer, que la moindre faute petite commise contre le dernier sujet de la porte ottomanne sera punie avec la ~~derniere~~ plus grande vigueur, et que chacun recevra une ~~pleine~~ satisfaction entiere.

~~ayant~~

buremes
bités
ées
, Va.
er vâns
Overaine H
~~ds~~.
dre..
a,)
on..
ment
de.—
enne
ains

Въ Панину о 31 августа 1768 М

Къ Господарь Молдавскому

$\frac{14}{25}$ августа 1768

Гр. Ларонса.

V. A. m'ayant fait l'honneur de m'ecrire en dernier lieu du $\frac{25}{14}$ Juillet et m'y ayant marqué qu'un de ses officiers de frontieres a eté enlevé à Soroca par les Cosaques de l'armée de S. M. I. ma tresgracieuse souveraine; je n'ai pas manqué de rechercher avec la derniere exactitude si reelement cet excès criminel n'avoit pas eté commis par quelqu'un des trouppes de S. M. I.# En consequence les commandants de ~~les~~ trouppes ont fait les recherches les plus severes mais apres avoir employé tous les soins possible, Mr. le General Krecze tnikow me rapporte, qu'il n'y a pas eu moyen de rien decouvrir, et qu'il ose attester que la chose n'a pas eté faite par nos gens, d'autant plus qu'entre nos trouppes et le Dniester ~~il y a des postes des trouppes dont les~~ polonoises ~~avec les~~ aux quelles nou-

avec dessein de ~~les~~ punir avec la derniere rigueur ceux qui pourroient se trouver coupables.

n'avons rien à dire, et dont les
notes sont assez eloignées. Je n'ai
pas voulu manquer d'en instruire
V.A. desirant de lui marquer mon
empressement à observer soigneusement
tout ce qui peut conserver et etendre
la bonne intelligence de nos Cours et
tels sont les intentions et les ordres
que j'ai de la mienne.

J'ai l'

ont les
Je n'ai
struire
mon
neusement
etendre
ours et
es ordres

Traduction

Extrait de la lettre du ~~General~~ Colonel de Ronne Lublin du 7/18 Septbr 1769

Sur les ordres du General Prince Gallitzin je me suis mis en marche avec le Regiment Carabiniers de Cargopols pour couvrir les magazins et pour dissiper les parties des Rebelles de ce coté là.

Depuis ma marche du camp de Choim du 16. Juillet j'avois envoyé une partie de mon Regiment sous les ordres du Major Saleman avec quelques Escadrons du Regiment de Loetsche, qui a deux fois battu le Prince Martin Lubomirski une [illegible] autre près de Rzeman les confederés ont été entierement dispersés ont eu 300. hommes tués ont perdu 12 canons et on a fait beaucoup de prisonniers

Les Marechaux Pulaski, Bierzynski et d'autres s'assemblerent vers ce même tems du coté de Lublin et de Zamosc, moi je me trouvai avec deux Escadrons de mon Regiment pres de Zulkiew pas loin de Leopol. Sur cet avis je rappellois mes Escadrons detachés, laissant une Escadron du Regiment

Wetsche à Brode pour cou
vrir les Magazins, et ayant
reçu quelque renfort en
Artellerie Infantie et Cosaques je
marchai à Zamosc, quoi
que l'Ennemi selon des
avis surs d'etoit fort pas
qu'à 7. ou 8000 hommes
Ayant apris ma marche
il decampa d'abord et
se retira a la hate vers
Lublin, je le poursuivis
mais l'ennemi se retira
si vite que malgré les
marches forcées je ne
pouvois pas l'atteindre
Pulaski se separa de Pierzyn
ski à Piaski a trois lieues de
Lublin. Le premier alla
à Lentina l'autre à Lublin
Comme ce dernier avec avec
lui la plus grande partie
de trouppes je le suivois
pied à pied mais je ne
pouvois plus le trouver
malgre ma diligence et
en marchant toute la
nuit il etoit allé 6. lieues
plus loin avec la plus
grande vitesse. J'arrivai
à Lublin le 24 Aout de
grand matin, mais je
ne trouvai que quelques
Marodeurs, qui en partie
furent tués et en partie
faits prisonniers

Traduction

Le Colonel Drewitz arriva au meme tems, nous convinrent que puisque l'ennemi avoit pris deux routes differentes, de le poursuivre. Comme il sembloit que Bierzynski vouloit aller dans la Grande Pologne le Col. Drewitz le poursuivit. Pulaski alla a Brzesc, et je le poursuivis. Nous quittames Lublin le 26. Aout, j'arrivai ce même jour à Centyna. L'infanterie ne pouvant pas me suivre, je pris 100. h. d'infanterie et 2 Canons, les mis sur des chariots, et allai avec la Cavallerie contre Pulaski. j'arrivai le 27. a Sosnowitz, ou j'appris que les confederés devoient se trouver à Somaze et qu'il avoit inutilement tenté d'enlever Bielak. J'appris que plusieurs parties de la Volhynie et de Pinsk s'etoient joints à lui et que Pulaski a voulu aller à Brzesc. Voulant l'empecher, j'envoyois le Capitaine Müller de mon Regiment en allant moi même a Brzesc le Capitaine Müller

trouva dans sa marche une
partie ~~sous~~ comandée par
le General Pongonski, avec
200 homes, qu'il defit et disper
sa 30. homes furent tués et
10. fait prisonniers, parmi
les morts se trouve le gene
ral qui s'est noyé dans un
etang le Colonel Ronne
rencontra ~~une~~ le meme
jour à Slawatiez une partie venant
de Pinsk sous le Marechal
Orezkow consistans en 2.
à 300 homes itro elle fut
attaquee et defaite, ayant
perdu 30. homes et laisse
15. prisonniers, cela arriva
le 28 et le 29. Aout, a minuit
je me mis en marche pour
attaquer l'Ennemi dans
sa marche vers Brzesc.
ou il avoit deja envoye
de Lomza son equipage et l'avant
garde, mais sur l'avis que
j'eus de grand matin que
l'Ennemi ~~avoit~~ etoit allé
~~à gauche~~, vers Kyowl, à
4½ lieuë de Brzesc, et qu'
ensuite il avoit passé
Bug, je continuai ma
marche vers Brzesc.
ou je trouvai encore 30.
homes, qui furent ou massa
crés ou pris, ou dispersés
A mon arrivee j'appris
que l'ennemi campoit
a 3. lieuës de Brzesc à Zer
warica, voulant attaquer

Traduction

Le lendemain matin, je me
mis en marche de Brzesc
apres 10 heures du soir,
mais je ne le trouvai plus,
il étoit allé sans s'arreter
jusqu'à Kabrin 9 lieues
de Brzesc, ne pouvant
pas les poursuivre, les
chevaux étant trop fatigués
je lui ai pris jusqu'à 300
chariots, qu'il avoit été
obligé d'abandonner
~~dans sa mar~~ les gens, qui
étoient apres de ces cha
riots furent tués, pris et disper
ses, de sorte que ce jour là
on a tué plus de 100. hommes
et fait 30. prisonniers,
Le 31 j'appris que l'enne
mi avoit de nouveau pris
sa marche du coté de Brzesc
vers Rude, et qu'il avoit
deja passé la ~~[illegible]~~ Ligne
je remarquai son dessein
il vouloit me prevenir
pour aller de nouveau à
Lublin, pour l'empecher;
j'allai encore à Brzesc,
pour lui couper le passage
au delà du Bug près Wloda
wa, et envoyai le Capitaine
Castelli avec une Escadron
et quelques Cosaques, pour
l'observer, a mon arrivée
à Brzesc, j'appris par le
Capitaine Castelli, que l'En
nemi avoit pris son chemin
à Wlodawa. Castelli avoit
dans sa marche attaqué

l'arriere garde de l'ennemi
~~et ayant~~ qui après une perte
de 40 tués et de 100 prisonniers
avoit été entierement dispersée
et lui avoit encore pris plus
de 100 chariots chargés de
Provision
Le Brigadier Suwarow,
qui avoit aussi suivi Pulaski
ayant rencontré le Capitaine
Castelli est allé avec lui pour
atteindre l'ennemi. mais
Comme le Brigadier Suwarow
avoit peu de Cavallerie,
j'envoyois encore une Bra
dron Carabiniers avec quel
que Cosaques. En attendant
j'avois aussi envoyé à
Samienice le Capitaine
Muller avec 60 chevaux
et 100 Cosaques pour
enlever les confederés qui
s'y trouvoient sous le Mare
chal Sapieha, Je marchai
moi meme le 17 Xbre matin à
9 heures de Brieu avec l'in
fanterie et 3 Escadrons du
Regiment Cargl. à Wlodawa
Etant arrivé à 4 h. après
midi a Slawatin, je fis ~~manger~~ nourrir
les chevaux et allai ensuite
après la retraitte à Wlodawa, a dessein d'atta
quer à l'aube l'ennemi
S'il y étoit deja, J'appris
la nuit par deux prisoniers
que ~~les~~ le jour auparavant
les ennemis avoient été
attaqués par le Brigadier
Suwarow et defait, et
qu'ils s'étoient retirés avec
grande perte et arrivés fort
tard à Wlodawa, je me ~~hatai~~
hatai

Traduction

nattai ainsi pour y arriver
avant qu'ils fussent informés
Le Capitaine Müller avec
les Coraques et les Dragons
etoit encore a 3. lieues derri
ere moi, et il m'etoit impos
sible de l'attendre, j'allai
ainsi avec les 3 Escadrons
de mon Regiment et avec
l'infanterie à Wlodawa,
je fus a peine avec la cavalle
rie à l'aube car l'infan
terie n'avoit pas pu suivre
pres de la ville, que je m'ap
percus que l'ennemi l'~~avoit~~
l'abandonné, il avoit au
moins 2500. h., je fus ainsi
obligé pour lui couper la
retraite de l'attaquer avec
la cavallerie. il s'arrêté fit
frante et tira quelques coups
de pistolets. l'attaque etoit
si vite que l'ennemi fut
d'abord renversé et mis en
fuite laissant 500. morts
parmi lesquels se trouve
le Marechal Pulawski, et
30. prisonniers, il a perdu son
artillerie et son equipage
et fut poursuivi à une lieue
Parmi les morts se trouve
Pulaski et plusieurs Offi
ciers, parmi les prisonniers
un Colonel de la confederation
de Pinsk plusieurs Officiers
l'autre Pulaski s'est sauvé
avec 200. chevaux, dans les
montagnes du coté de Jaros
law, le reste a été dispersé
dans le bois et les patrouilles
en amenent tous les jours.

Le lendemain ayant attiré le Capitaine Castelli je suivis l'ennemi, pour l'empecher de s'assembler de nouveau; j'envoyai le Capit. Castelli vers Chelm, allant moi même à Lublin, et occupant tous les endroits entre Chelm et Lublin, pour couper la communication aux confederés et je pense de rester dans cette position, jusqu'à ce que l'ennemi sera entierement dispersé. J'ai perdu dans l'affaire près Wlodawa et dans celle du jour precedent avec le Brigad. Suwarow 4 hommes tués du Regt de Cargapol et 6 blessés. 2 chevaux tués et 18 blessés.

J'ai trouvé des lettres parmi l'equipage de Pulaski que j'envoye avec pour les examiner

Deux couriers, envoyés de l'armée à V.A. ont été interceptés par le jeune Pulaski dans sa suite à Jaroslaw sur la route de Lublin

Je m'arreterai quelque tems à Lublin pour me remettre un peu des fatigues, et j'irai encore de nouveau dans [illegible]

Traduction
des Lettres Circulaires
datées dans la forteresse
de Czenstochow
ce 18 Juin 1771.

Les preuves évidentes de la ruine de notre Patrie; la destructione totale et ouverte d'un grand et illustre Pais; le depouillement clair des ornements par la force de l'ennemi; l'avilissement public des personnes, qui servent dieu, le mepris à la fin des temples du Seigneur et la profanation des maisons à priere. Tout cela dis-je doit naturellement être un spectacle horrible pour chaque vrai Catholique et le toucher sensiblement.

Nous ne faisons pas mention de la Tyrannie et des cruautés, exercées sur Nos confreres, car les champs arrosés largement par leur sang, et les endroits où tant de batailles se sont données doivent être un spectacle hideux pour chacun, et les tombeaux remplis des Polonois resteront pour le tems à venir des documents éternels d'une scene si funeste.

Que dire de tant d'hommes, lesquels, couverts du bouclier de la Patrie

ont été obligés de souffrir
la prison, l'esclavage,
les chaînes, des coups et
même la mort dans la
plus grande misère et
sans aucune miséricorde
et d'un nombre presqu'
égal de ces malheureux
tous fils de la même
Patrie, leur mère commune
qu'on a pris dans divers
endroits, et qu'on a mené
nus et sans vêtements
par la neige, la glace, et
pendant la plus grande
gelée et dans le fort
de l'hiver, comme le détail
est vendu à perpétuité
à l'exemple des sauvages
à un peuple étranger
pour en profiter.

Par ce procédé chacun
peut connoître quelle
honte et quel opprobre
en doit avoir notre Patrie
et quelle est la perte du
Peuple Polonois, et quel
est l'accroissement de
l'ennemi par le butin
et les dépouilles de notre
puis, et que l'ancienne
gloire Polonoise est partà
anéantie et éteinte.

L'origine et la source
de tous ces malheurs est
la désunion et que les esprits
sont si partagés, comme
l'ambition malplacée, et
généralement que tous
sont si éloignés du plan
d'une

d'une parfaite union
Ce qui est une tache éter-
nelle pour la Nation Po-
lonoise et menace le
Païs de la derniere ruine
En vigueur ainsi du
pouvoir, qui Nous a été
donné et confié par la
generalité, et portés
de compassion, et pleins
de zele pour Notre Patrie
Nous obligeons tous les
Comendants, inspirés
de l'esprit patriotique
lesquels, ayant le but
principal l'amour de
Dieu et celui de l'église
Catholique, pour le sou-
tien de laquelle nous
avons tous consacrés et
hazardé notre vie et
notre sang, de se joindre
au plutot aux Trouppes
envoyées par notre ordre
plutot qu'ils auront
reçu cette lettre ge-
nerale ou circulaire,
et de renforcer par l'uni
on les forces affoiblies
par la scission, de sou-
tenir et de rétablir la
gloire de leurs ancêtres
negligée et enterrée sous
les cendres, et d'obeir en
tout aux Trouppes
mentionnées ou plutot
à notre ordre.
Si ainsi on se montra en
cela facile, et tachera d'exe-
cuter au plutot notre
volonté, la Patrie desolée
et malheureuse aura plutot

du secours et ce procedé for-
tifiera la confiance des
bons citoyens et les atta-
chera plus fortement,
en affoiblissant d'un
autre coté les desseins dan-
gereux des ennemis

Et quiconque, de quel
rang, qu'il puisse être
ne sera obéissant à
l'établissement present et à
tous Nos ordres, doit sans
aucun égard, pour son nom,
sa famille, ses alliances,
son rang et sa personne,
être pris pas seulement
par les trouppes presente-
ment envoyées, mais aussi
par Monsieur le Marechal
de Lomza, qui s'approche-
ra bientot avec sa divi-
sion, et être puni d'une
mort honteuse, come
rebelle et des obéissant
aux ordres.

Ayant pourtant plus
de confiance que de doute
dans les Citoyens de la
Nation, Nous leur temoignons
notre affection, et declarons
que Nous sommes seigneurs
et chers freres, Vos sincères
freres et serviteurs

Casimir Pulawski Mare-
chal de Lomza
François Kossowski
Conseiller
Ignace Kuczynski
Conseiller

Extrait d'une lettre de Mr Przezdiecki au grand general Oginski en date du 28. juillet 1771. ou il lui dit:

Qu'il lui envoye des chiffres, et lui ecrira apres des choses interessantes; que le secretaire Chreptowicz viendra chez lui, s'il pourra le faire en sureté, et lui dira de choses fort secrettes.

Traduction d'une lettre chiffrée ~~sans date~~. du meme, qui doit etre du 12 aout apportée par ou envoyée à Zelechany par le secretaire Chreptowicz

La france veut abbaisser la Russie, et vienne veut la rendre seulement soumise; ce qui fait, que la Russie ne sera pas affoiblie. Le Roi de Prusse voyant l'inclination de vienne de se lier avec la Russie, la flatte pour empecher leur union.

Il est vrai, que la cour de Vienne paroit avoir de la connivence pour les confederés, mais elle ne le fait que pour porter la Russie à ses projets, assurant de toute façon ~~notre roi~~ sur le trone notre roi, qu'elle invite deja à la pacification.

Le Traité est sur le tapis, et n'est pas eloigné pour sur; et à cause de toutes ces raisons, ~~les troubles en pologne~~ il n'est bon a rien de troubler la Pologne, cela seroit meme dangereux pour ceux qui le font.

Tout ce que j'ecris est si sur, comme deux fois deux font quatre; et s'il arrivoit quelque changement, il restera toujours assez de tems pour penser à ce qu'il faudra faire.

Traduction d'une lettre de Vielhorski, datée de Paris du 6 avril 1811.

Comptant sur votre amitié inalterable pour moi, mon cher frere, j'employe les expressions fideles de mes pensées, et me flatte de vous plaire par là.

Votre lettre m'a été rendue par Chominski, qui m'a redit en meme tems de bouche ce dont vous l'aves chargé.

Votre confiance, et votre amitié pour moi, mon cher Beau frere, m'ont fait beaucoup de plaisir; mais je n'etois pas moins surpris de votre irresolution, de la duplicité de vos sentiments, et des propositions que vous me faites. Nos pensées, ainsi que celles de nos amis d'ici et en pologne, ont été trompées, quand nous avons vus, que vous ~~passes~~ preferez une vie tranquille au service louable de la patrie, et que vous aimez mieux de faire ce qu'il vous plait que de remplir ce que les engagements de la naissance et de la dignité vous ordonnent. Toute la gloire et honneur de votre ~~pas~~ maison est placé sur concentrée dans votre personne; il faut agir donc selon la regle de vos ancetres toujours zelés, et toujours occupés du service la patrie. Est ce que la Republique a jamais été dans un etat, où elle demandat plus de secours, et est ce qu'il ya quelqu'un de vos ancetres, qui etoit plus en etat de la servir que vous? Il ne faut que se laisser conduire par ce zele, que vous devez sentir dans votre sang. J'écris avec tant de secrété, parce que je crois, que vous ne prendrez pas mes conseils d'ami pour un manque de ma consideration pour vous. Si je ne vous aimois pas, si je ne soignois pas votre honneur et votre reputation, comme la mienne propre

J'aurois preferois la politesse à la confidence sincere; mais l'ayant pour regle de ma conduite avec tout le monde, et surtout vis a vis de vous, je dois m'y tenir. J'ai eté fort chagrin par vos propositions de la pacification / aux quelles j'ai donné ma reponse a part: / y voyant primo votre attachement devenant plus grand de jour en jour à des personnes particulieres, et 2., que vous voulez m'éclaircir sur des choses, que je ne puis ni traiter ni eclaircir à personne, d'autant plus que je suis ministre fidele de la republique confederée. Le porteur de cette lettre vous dira mieux de bouche, avec quelle sensibilité j'ai reçu des pareilles questions. Je reviens à ce conseil salutaire, que vous abandonniez vos sentiments depravés, et acceptiez ceux de zele et de bon patriote, et tachiez de satisfaire par votre conduite à vos engagements envers la patrie et aux conseils de tous vos vrais amis, dans le nombre desquels je vous prie de mettre celui, qui est

[illegible] parti [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] du Prince
Repnin, pourque ce
Seigneur soit de nou-
veau comme Ambassa-
deur de la dite [illegible]
[illegible]
[illegible] de Pologne;
[illegible]
[illegible]
[illegible]
disant qu'avec Mr
de Saldern qui est un
homme d'étude, et
qui par consequent
a des principes [illegible]
[illegible] plustot [illegible]
et arranger [illegible]
qui n'ont été telle-
ment embrouillées
[illegible]
[illegible], et les insinu-
ations que les enne-
mis de la Russie
ont donné à ce sujet au
Prince Repnin [illegible]
[illegible] Prince
[illegible]
[illegible] les ordres d'agir
avec de la force, car
les Polonois étant
[illegible] ne voudroient
pas être traités avec
de la douceur

On dit aussi que le Prince Repnin a durant son sejour ici travaillé tous les jours quelques heures avec Monsieur de Bulgakow, qu'on a parcouru les papiers de son ambassade, et cherché les billets Projets et Plans, que plusieurs Seigneurs ont presenté et composé et que par là la Russie gagne au moins autant, qu'ayant ces preuves entre les mains elle pourroit toujours jetter la faute sur les Polonois, iome les vrais auteurs de tous ces troubles

On a ici une lettre très curieuse et remarquable qu'un habitant de la Grande Pologne (: on dit que c'est le Comte de Minispech :) a ecrit à son ami, qui se trouve dans une autre Province, et qui veut être informé de la vraye situation dans laquelle les affaires de Pologne se trouvent actuellement et du [illegible] de ce [illegible]

ce 11e Av. 1771

Le Gouvernement Autri
chien dans le district
de Sandek, qu'on appelle
le nouveau District hon
grois a fait y établir
un grand depot ou
Magazin de sel d'hon
grie et les paisans ont
la liberté de trafiquer
dans tout le Païs sans
payer la moindre douane
ou quelque impot.

On veut aussi savoir,
qu'en peu de tems la
Cour de Vienne reper-
mettra plus, que les
revenus de la Starostie
de Zips doivent sortir
hors du Païs, on y attend
de nouveau des trouppes
Autrichiennes

On marque aussi de
ce côté là que la Cour
de Vienne assemble
une Armée de 60000.
homes du coté de Bel-
grad pour observer
les progres des Russes
dans la campagne
prochaine, et s'ils passe-
ront le danube

On dit ici que des pro-
positions, que le Prince
Lobkowicz a a faire
a la Cour de Peterbourg
depend la Paix ou la
guerre.

On parle toujours du depart du Prince Primat, qui doit se faire en quelques semaines, après le retour de son Commissaire general, qu'il a envoyé dans son archevêché pour y ramasser tous l'argent, qu'il pourra trouver. Le Primat prendra avec les 12 personnes, qui composent ordinairement sa Cour. Avec tout cela il doit regretter de s'être précipité dans sa resolution. Plusieurs Polonois, qui jusqu'ici l'avoient méprisé, comencent à avoir une meilleure opinion de lui, disant, qu'il ne fait tout cela que pour secouer le joug Russe jour, ce qu'il a été jusqu'ici, pour pouvoir mieux servir sa Patrie.

La Cour de Saxe doit être fort mécontente et surprise du bruit des avantageux, qu'on a fait courir ici sur le compte de l'Electeur, dont on pourroit pourtant entrevoir facilement la fausseté. Il faut un nu, que la Cour de Vienne avoit fait savoir à la Cour de Saxe par le Comte de Brühl, qui y a été envoyé

à Vienne, qui elle ne devoit pas se faire la moindre esperance, du trone de Polvyne, ou de son assistance, parceque on avoit acheté trop cher la couronne pour Auguste III. et que l'Empereur d'aujourdhui n'avoit plus de Corraine à perdre

Il est bien vrai, que la Cour de Berlin la fait quelque esperance a la Cour de Saxe, mais cette Cour, etant devenüe sage par l'experience, semble ne faire pas grand cas de toutes les promesses de la dite Cour surtout que tout le monde croyoit et voyoit, que le Roi de Prusse avoit lui meme de grands desseins, et ne manqueroit pas de profiter des troubles de Pologne lorsque son tems sera venu.

On dit, qu'il a fait insinuer par son Ministre aux dissidens, de tenir ferme, et de ne rien ceder de tout ce qu'on leur a accordé par la derniere diete.

La Cour ici n'est pas plus [illegible] de la [illegible]

tion du Ministre de Prusse
surtout que les Trouppes
de ce Monarque doivent
rester dans leur position
actuelle. On apprend
meme de la Grande Po-
logne, que de nouvelles
Trouppes sont entrées
pas seulement dans l'ar-
cheveché de Gnesen, ou
les habitans doivent
être obligés de donner
3. florins de Pol: par jour
à chaque soldat, un corps
meme doit deja se trouver
à quatre lieues de Louvicz.
Les Prussiens doivent
aussi avoir jetté trois
ponts sur la Notez, ce
qui doit être un marque
que de nouvelles trouppes
entreront, ou qu'on veut
entretenir la communi-
cation avec la Prusse
et la Grande Pologne.
Le Chef des trouppes du
Roi de Prusse, qui se trouvent
dans la Prusse Polonoise,
du coté de Marienbourg
a ordonné, sous peine
d'execution, que les habi-
tans du Grand et du Petit
Werder, doivent payer
20. flor: de Prusse de
chaque arpent de terre.
L'Electeur de Saxe ayant
appris tout ce qui s'est
passé ici, et que l'Am-
bassadeur ne doit pas
être trop content de la con-
duite de la Cour de Saxe

doit avoir envoyé un expres
à l'Electrice sa mere, la
priant ~~au nom~~ pour l'amour de dieu
de ne pas faire la moindre
demarche, qui pourroit
donner du soupçon ou
augmenter celui qu'on
avoit deja, parcequ'il
ne souhaitoit rien autant
que de menager la Cour
de Russie et de vivre
avec elle en bonne
harmonie

On dit aussi dans la ville
que l'Ambassadeur, n'a
pas eté content de la
conduite du Resident de
Saxe, avoit écrit à dresde
pour le faire rappeller
d'autres veulent que
l'ambassadeur avoit
écrit lui meme un
billet audit Resident
l'exhortant de se conduire
avec plus de menagement
et de ne pas faire des
intrigues, ou des cabales.
Il semble que tout ce bruit
ne vient que de quelques
Polonois, mecontents du dit
Resident parcequ'il n'a pas
voulu écrire en leur faveur
à la Cour, ou les voir ainsi
ils ont toujours voulu
Parmi ceux-ci est surtout
le Castellan de Slonski, qui
s'est plaint de lui chez la
Castellane Kaminska, qui
a meme écrit à dresde
disant, que le Resident est
bon Russe, et ne veut pas
menager, comme il devroit
les interets de sa Cour de
Saxe

[illegible] que [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] le primat
augmentent [illegible]
le courage des confederés
qui croyent que [illegible]
ils ont gagné beaucoup
Ils disent hardiment
[illegible] [illegible] de
plusieurs [illegible]
[illegible], que la [illegible] ne
[illegible] dans son
plan de vouloir [illegible]
les troubles de Pologne
par une pacification
avant la guerre avec
la Porte. L'interest
de toute l'Europe de
mande que la Paix
avec la Porte soit pre-
mierement faite
et que les arrangemens
qui regardent la Pologne
se regleront selon le
contenu de cette Paix
et que les Puissances
qui auront part à la
Paix avec la Porte, con-
courront aussi à la
pacification generale
de la Pologne car sans
cela les troubles trai-
neront toujours plus
en longueur et les puis-
sances étrangeres [illegible]
en état de les entretenir
encore long tems en
n'employant que [illegible]
[illegible] par un.

Un Exprès arrivé de [illegible]
qui doit avoir apporté
les nouvelles [illegible]
[illegible] marche [illegible]
[illegible]
[illegible] hier [illegible]
du premier [illegible], et
[illegible] sa jonction
[illegible]
[illegible]
[illegible] général [illegible]
La [illegible]
[illegible]
[illegible] autres doit
déjà être montée à
cheval. On dit aussi
que [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible], on dit qu'il a
fait des propositions
à Rakoczi[?] et [illegible]
lui, que le Premier n'a
pas voulu entendre
parler, que [illegible]
[illegible] pour
parler avec [illegible]
qui [illegible] avoit
envoyé avec des pro
positions, et que cette
occasion [illegible]
a manqué d'être [illegible]
et pris le Maréchal
[illegible] et son [illegible]
[illegible] étant
parvenu lui a sauvé
la vie mais [illegible]
[illegible]

et le General Grabowski
on dit meme que
dernier a eté tué

ce il [illegible]

On parle dans la ville par:
tout du depart du Primat
il dit même deja vendre
ses chevaux, et congedier
du monde, mais quoiqu'il
soit encore toujours inten-
tionné de partir, ce de-
part n'aura quelque
[illegible]

Sur la representation
[illegible] puis
[illegible] depuis
[illegible] reçu la Generalité
[illegible] et [illegible],
il doit deja [illegible]
à le regretter, [illegible]
pourtant toujours, que
la fievre [illegible] effecti-
vement [illegible]
et ne [illegible] pas
qui [illegible]
nouveau [illegible],
qui pourroient [illegible]
[illegible]. [illegible], qu'il

Ce qu'on debite [illegible]
[illegible], est sans
fondement [illegible]
[illegible] et espere de
recevoir de l'argent de
[illegible] etrangere
mais [illegible]
venir à [illegible], ce
qui est fort vraisemblable,
il seroit la dupe

S'il [illegible]
[illegible]
[illegible]
de son nom [illegible]
[illegible],
qu'il [illegible]

2000. Russes sont restés
sur la place, [illegible]
[illegible] 86. Canons, tout
le bagage tentes et
munition etc. commence
à se diminuer, sur
des nouvelles posteri
eures qu'on a eu et
surtout de Constantino-
ple ou la consternation
et la misere doivent
être generales
L'armée Turque doit
être dans un fort mau
vais état, les recrues
qu'on y a envoyés se
sont debandés. et la
crainte pour les Russes
doit être si grande, que
les Turcs montent sur
les mosquées regardant
toujours du coté des dar-
danelles, s'ils ne voyent
pas deja les voiles des
vaisseaux Russes, qui
ont forcé les dardanelles
pour pouvoir se retirer
encore à temps dans
la Natolie, qu'on n'y
souhaite rien autant
que la paix, et qui
meme doit deja être
fort avancée.

Le major Pöllnitz doit
avoir reçu des ordres
de dresde de se menager
et de ne pas parler si
librement des affaires
publiques, qui ne le
regardent pas. et dont
il n'est point du tout instruit.

14

Madame Ohmgen
a voulu partir samedi
qui vient avec le con
ducteur Zug et à ce
que je crois Monsieur
de Hoven. Un seul
accident pourroit
encore arreter ce
voyage. Elle a deja
envoyé deux fois à
Prag pour s'informer
lorsqu'une escorte
va à Wittenberg
pour pouvoir en
profiter. Le con
ducteur Zug viendra
même demain chez
S. Mr le General
Weymarn pour s'in
former au sujet
si le seigneur lui
accorderoit une escor
te. Mad. Ohmgen
ne trouveroit pas
d'occasion de se excu
ser comme elle a fait
et a pressé son depart
tout changeroit car
il est sur qu'elle n'a
pu souffrir personne
qui a osé parler au
Primat de se reconci
lier avec l'Ambassa
deur. La famille
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

le 30 [illegible]

[illegible]

[illegible]

…eux Seigneurs se reconcilieront jamais. Toute la Generalité … publiée, que … et … tenu … promesse, et … les … qui … entre eux. Le Cabinet … se trouve … de … voyant … retire en … avec … il … voir … temps, que … continueroit … et … qui … et … jamais … point … plus … ceux … arrivée … [illegible]

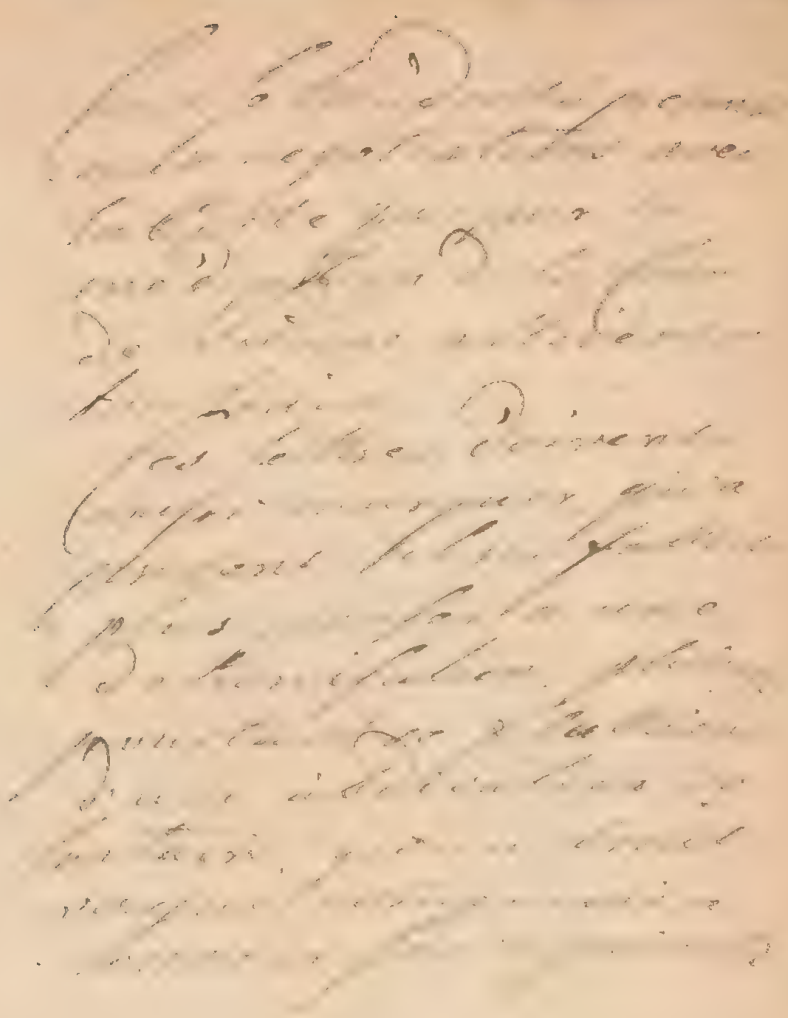

B.

au Palatin de Moldavie.

La lettre, que V. A. m'a fait l'honneur de m'ecrire en date du 22. avril avec un expres, m'est parvenue le 2/13 de ce mois, ainsi que le paquet, qui y etoit joint de la part de Mr. d'Obreskow. Je remercie tres humblement V. A. ~~des~~ pour les nouvelles ~~con~~ qu'Elle m'y communique # et qui me font d'autant plus de plaisir, que les sentimens ~~ami~~ ~~cales~~ de bonne amitié de la Sublime Porte Ottomane etant conformes à ceux de ma haute Cour, pour elle ~~elle~~ ne peuvent (qu') ~~que lui~~ etre agreables. a S. M. I. ma t. g. S. et ~~L'amitié que cette puis~~ salutaires aux deux empires. ~~sance~~ Les ordres que la Sublime Porte vient de donner par rapport aux rebelles de Barr, de ~~prou~~ montrent ~~vent~~ evidement qu'Elle ne desire que (le retablissement de) ~~de voir~~ la tranquilité ~~retablie~~

avec confiance ~~et amitié~~

Dans les Etats voisins
et seconder de en cela les
Demarches que fait
S. M. l'Imperatrice ma
Souveraine pour la pro-
curer a la Pologne. ~~qui~~
~~n'a point que~~ n'ayant

Je joins ici une lettre
~~a V~~ sous l'adresse de
M.r D'Obrescow, et sup.z
plie V. t. de la lui fai.z
re parvenir sans retard.

~~de~~
ce meme objet en
vue

sins,
la lés
ait
ice ma
la pro=
e. ~~qui~~

lettre
se de
sup=
i fai=
retard.

nt
n
=
i
t
nt
r
t
nce
l.
2=
nt
sur
s
ou=
le
l.
ux
dit
ans
ou=
e=
ar
s
ime
re

Ub. Ramny d. 10. Avr. 1768

Au Pce de Moldavie.

31 Juil
11 août

Je viens de recevoir deux lettres de V. A. dans le meme jour, l'une du 14/25 juillet et l'autre par un courrier du 23 juillet / 3 aout avec une lettre ij inclusé de la part de Mr. Obreskof. J'ai l'honneur de vous faire mes remerciments tres humbles et sinceres autant pour ces lettres amicales que pour les soins que Vous avez daigné prendre du courier de Mr. Obreskof. Je le reçois comme une marque d'amitié particuliere de la part de V. A. dont je connais tout le prix.

V. A. me demende une réponse cathegorique a Sa premiere lettre. Je la ~~fais~~ donne avec plaisir, n'en faisant jamais d'autres, parceque la conduite de ma ~~haute~~ cour est droite et claire,

tout le monde ne peut
avec justice la trouver
autre, il n'y a que
les mal=intentionnés
qui ont la temerité ~~qu~~
de lui ~~prêter~~ imputer des cou=
leurs fausses, ~~et qui~~
~~veulent~~ voulant abu=
ser le public par leurs
insinuations malignes
destituées de toute veri=
té, mais tous ceux qui
sont esclairés, comme
l'est la Sublime Porte
votre Souveraine et
comme l'est V. t. lui
meme, ne donneront
j'en suis persuadé au=
cune croïjance a des
mansonges aussi gro=
siers. Je viens a l'ex=
plication que V. t. me
demende.
La ruine de Balta et
les excès qui ij furent
commis font autant
de peines a S. M. I. ma
Souveraine qui a la
Sublime Porte elle meme,
mais je puis assurer

V. A. avec ~~une~~ certitude
qu'il ne s'y est pas
trouvé un homme des
trouppes de S. M. I. la
chose s'ettant faite a ce
qu'on dit par les haÿ=
damaks qui sont com=
me il vous est connu,
des brigands vagabond
qui sortent en partie
des Cosaques Zaporo=
viens et se joignent a
de pareils voleurs de
l'Ucraine polonoise.
C'est ~~sont ces~~ cet assem=
blages de pareils mise=
rables qui ~~ont~~ a dit
on ~~cose~~ causé la ruine
de Balta, et qui a oc=
casionné aussi des excés
sans nombre en Pologne
dont V. A. sera deja in=
formée. Mais bien loin
de permettre ~~d~~ ou de
tolerer de pareils bri=
gandages, les ordres ont
été donné dés qu'on a
eu connaissances de
ces rapines, de poursui=
vre ces voleurs, de les
traiter comme tels et

De s'en saisir, en con=
sequence de quoi les
generaux de S. M. I. ont
agis conformement a
leurs ordres ont pour=
suivis et pris un nom=
bre asser conciderables
de ces brigands, qui
eurent meme la teme=
rité de combatre ~~contre~~
sous Humain contre un
detachement des trou=
pes de S. M. I. ~~La plus~~
~~g~~ Les trois quart et
demie de ces brigands
se sont trouvé des Cosa=
ques de l'Ukraines polo=
noise, et le reste en
petite ~~partie~~ nombre des vo=
leurs haïdamaks sorti
des Zaporoviens, les pre=
miers furent rendus
au comte Branicki re=
gimentaire general
des troupes polonoise
dont il y eut une gran=
de partie de punis de
mort par son ordre,
et ceux qui se sont
trouvé haïdamaks

Zaporoviens ont été renvoyés dans les etats de S. M. I. ma Souveraine afin d'y subir une punition digne de leur crime. les ordres furent donné avans meme qu'on eut la moindre connaissance de la ruine de Balta et S. M. I. dés les premiers commencements de ces troubles guidée par l'amour de la paix fit faire un manifeste a ce sujet dont Mr. la Roche sera surement port a V. A. car je lui en aij donné un exemplaire.
Apres ce detail V. A. vera ainsi que la Sublime Porte sa Souveraine que l'excés condemnable commis a Balta n'est qu'une entreprise de brigands et de voleurs que nous poursuivons et punissons nous meme, et que nous n'avons pas

attendu les representa-
tions de la Sublime
Porte pour le faire,
parceque toutes les vues
de S. M. I. ma t. g. S.
se fixent a la conser-
vation de la tranqui-
lité et de la paix, ain-
si qu'a celle de la bon-
ne inteligence avec
ses voisin, et particu-
lierement avec la
Sublime Porte ~~Ottoma-~~
~~ne~~.

Quant aux autres point
de la lettre amicale de
V. A. j'ai l'honneur
d'ij repondre par ce
qui suit.

Je m'en raporte dabort
a celles que j'eu l'hon-
neur de Vous ecrire**
en date du 16/27 avril,
et je m'ij tiens, parce
que les intentions de
S. M. I. ma S. sont in-
variables dans ~~le d~~
son desir sincere d'en-
tretenir une ~~bonne~~
inteligence parfaite
et un bon voisinage

** ainsi qu'a S. E. le
pacha de ~~Socim~~ Chocim

avec la Sublime Porte
Ottomane.
J'ai prié V. t. dans
cette lettre de ne pas
s'inquieter de l'apro=
che des troupes de S. M.
I. des frontieres de la
Porte Ottomane, parce
que ces troupes n'a=
voient d'autres vues
que de punir les sedi=
tieux de Bar, qui ont
eu la temerité de se
declarer ennemies de
l'empire de Russie et
d'agire en conceqience,
Vous assurant en meme
tems ~~que les frontieres~~
qu'on ne toucheroient
pas aux frontieres de
la Porte, qu'on les evi=
teroient, et qu'on les
respecteroient comme
celles d'une puissance
amie. C'est encore ce
que je repete, la priant sans
de ne prendre aucun
ombrage des troupes
de S. M. I., l'assurant
qu'elle se conduiront
comme je l'ai dit, et
y ajouttant qu'elles

~~ce qui seroit certaine-~~
~~ment tres punissable~~

XX Mr. le Colonel Veiss-
man seroit certaine-
ment tres punissable
si ses trouppes etoient
entrées dans les fronti-
res de la Porte Ottoma-
ne, mais comme per-
sonne n'y a mis le
pied, il fut privé du
comendement non pour
cette raison, mais
n'y ont jamais man-
quées.

~~Mr. le Colonel Weissman~~
~~a été privé de son com-~~
~~endement non parceque~~
~~ses trouppes ont été dans~~
~~les frontieres de la Porte~~
~~Ottomane~~, ~~car personne~~ #mais comme
~~n'y a jamais~~ mis le pied,
~~mais~~ il parcequ'il a en-
voyé des lettres a V. t.
et au pacha de Chocim
qui n'etoient pas con-
formes a la bonne in-
teligence que S. M. Y.
souhaite d'entretenir
avec la Sublime Porte,
en quoi il a agi contre
ses ordres. V. t. se sou-
viendra de la route
que prirent allors les
seditieux ~~et comment~~
sous la conduite du
podcrachi de Lithua-
nie, ~~et son~~ et que
passant ~~avec armé~~
par la Moldavie ils
rentrerent en Pologne
par le palatinat de
Podolie. Le nombre des
seditieux de Bar s'~~accrut~~

ainsi que leur arogance s'accrurent
par cette jonction, ils en
furent punis a Berdi=
czew et a Bar, mais
leurs chefs et ceux qui
s'etoient avec eux ~~point~~
~~dans ces deux endroits ne~~
ne se
~~se~~ corigerent pas par
~~cette~~ l'exemple de leurs
confreries, ~~ils profiterent~~ quoique
~~tous~~ quoique la clemence
de l'imperatrice ma S.
eclata dans cette occa=
sion puisqu'ils furent
presque tous relachés sur
~~leur~~ la parole de ne plus
retomber dans une con=
duite aussi criminele
sans qu'on leur fit
d'ailleurs aucun mal.
Mais leurs chefs et ceux
qui etoient avec eux
n'ij eurent aucun
egard comme je l'aij dit
plus et passant le
Dniester a Mohilew sans
etre pressés par les trou=
pes de S. M. I. qui n'e=
toient allors qu'a Bar
ils entrerent dans les
frontieres de la Sublime
Porte ou ils sont encore

~~ce~~
~~mes~~
XX
ma
me
si s
entr
res
ne,
son
pie
con
cett

dans un nombre assez conciderable, s'ij augmentant meme a ce qu'on dit en attirant a eux ~~des gens dignes d'etre~~ leurs confreres, peut-etre de ceux meme que la clemence de l'imp. a fait relacher sur leur parole.

Quelque tems apres leur ~~passage~~ entrée dans les frontieres de la Sublime Porte, on enttendit qu'une partie de ces seditieux de Lithuanie ~~rema~~ sous la conduite du podczachi longeoit le Dniester en remontant, et ~~prenoit~~ revenoit par la meme route qu'il avoit deja tenu precedemment ~~p~~ voulant rentrer en Pologne par les environs de Sniatin. C'est ce qui determina quelques peu de troupes de l'imp. d'aller de ces cotés et de se placer a Zaleczikі a Horodenka et a Sniatin pour que ces seditieux ne puissent de rechef ~~rentrant en Pol~~ continuer

#
ces
~~qu'~~
a p
de a
ont
que

#
~~ou~~
~~De~~

impunement leur rebe=
lion et se Rafermir apres
etre rentré dans le
paijs. Cette marche des
seditieux n'aijant pas
eu lieu, # ~~il ij a deja quel~~
~~que~~ tems ~~que les troupes dont~~
~~il s'agit ont eu ordres~~
de se replier a 4. ou 5.
lieux des frontieres et
je suis sûr que la chose
est ~~deja~~ faite ~~a l'heure~~
~~qu'il est~~. Mais quand ce
jeux de troupes qui etoient
dans les endroits susdit
par les raisons que j'ai
exprimé plus haut s'ij
trouvoient # meme, quelle
est l'inquietude que ce
la pouvoit faire aux
sujets de la Porte Otto=
mane, puisque ces troup=
pes conformement au
bon voisinage que S. M.
J. souhaite de conserver
quoiqu'etant prés ne
touchoient pas aux fron=
tieres, evitoient soigneu=
sement de mettre le
pied dessus, et ne fesoient
pas en conciquence un
pas en dedans.

ces trouppes ~~n'ij jurent~~
~~qu'en de passage n'ont faite~~
~~qu'ij entre de passage~~ et
apres s'ij etre pourvues
de quelques vivres elles
ont eu ordre il ij a deja
quelque tems

~~en passant~~
~~ou elles ne furent que~~
~~de passage~~

V. A. me parle de l'insolence et de la maniere irreguliere avec la quelle se comportent les Cosaques, qui massacrent et pillent autant qu'ils peuvent. Les generaux de S. M. I. ont ordre d'entretenir une discipline severe, les troupes ij sont acoutumées, et je ~~suis~~ crois etre sûr que cet objet n'est pas negligé, d'ailleur comme ces excés, s'il ij en a eu, ne peuvent avoir été commis qu'en Cologne parceque personne n'a jamais mis le pied dans les frontieres de la Sublime Porte j'attendrais les plaintes des Colonois qui ont soufert, mais je n'entens rien jusqu'a present.

Pour ce qui est d'un capitaine des frontieres de Moldavie que V. A. dit etre enlevé de Soroca, je n'aij ~~ne puis lui repondre~~ autre chose ~~que je~~ a lui repondre la dessus que je

ne puis me persuader que
~~qui que ce soit~~ personne dans les
troupes de S. M. I. aije
pu s'oublier jusqu'au
point de commettre un
pareil excés. J'ai deja
ecrit pour m'en infor=
mer, et si contre mon
attente on trouvoient
que quelqu'un aijt fait
la chose, V. A. vera par
la punission qui s'en
suivra combien on s'at=
tachera a vous prouver
qu'on ne tolere point
des choses aussi condem=
nables.
Je ne puis rien dire non
plus touchant les paro=
les indecentes que ces
memes gens doivent avoir
dit. Je les trouve telles
ainsi que V. A. et la
moindre de ces choses
~~cho~~ sera punie avec une
extreme riguenr s'il
est vrai que quelqu'un dans
les troupes de l'imp: s'est
oublié jusqu'a ce point,
et a oublié par conceqent
les ordres qui sont donnés
a un chacun. Mais je

prends la liberté de re=
marquer a V. t. que les
troupes polonoises sont
plus près de Sorocca que
les notres, qu'elles ont
entre ~~eux~~ elles des Cosaques
de leur Ucraine qui
sont vetus de mesme et parlent ~~de~~
une langue pareille que
les notres, et qu'il pourroit se
trouver que ce fut eux
qui aïent fait la chose,
ne pouvant pas me re=
presenter que les notres
aïent manqué de telle
sorte a ce qui leur est
ordonné.
Je me flatte que V. t.
vera par le contenu de
cette lettre l'envie que
j'ai ~~et~~ de lui donner
une juste connaissance ~~de jus~~
des choses, et celle de
lui prouver que les
sentiments pacifiques
de S. M. I. ma t. g. S.
et son desir d'entretenir
un bon voisinage avec
la Sublime Porte Ottoma=
ne sont invariables
s'il ïy ajoute que je me
ferais toujour un de=
voir d'executer et rem=

les
nies
leur
sou
re V
la
don
avec
dre

les trouppes en sont munies aussi, mais je les leur repeterois encore, souhaitant de satisfaire V. A. et desirant de la voir contente. J'espere donc qu'elle n'aura aucun sujet de se plaindre.

=plir ces intentions, ainsi que mes ordres me le prescrivent. Toutes # Je crois de meme avoir preveru vos desir sur l'elloignement des trouppes des frontieres de la Moldavie, parceque les ordres en sont deja donné comme je l'aij dit plus haut et sont certainement executés, ~~je suis sur que la chose c'est de quoi je responds, est deja executée a l'heure qu'il est~~. Mais reiterant a V. A. toutes les assurences que j'ai donné dans ma lettre du 16/27 avril, je dois m'ij tenir et lui dire que si les seditieux qui sont en Moldavie rentroient en Pologne et continuoient dans leur insolence seditieuse, qu'alors les trouppes de S. M. I. ma S. ne peuvent se dispenser de marcher a eux pour chatier leur temerité. mais m'en raportant encore une foi a ce que j'ai eu l'honneur de

vous dire dans cette sus
dite lettre, je vous prie
d'etre persuadé que si
ces troupes seront obli=
gées par la posission
des seditieux de se ro=
procher des frontieres
qu'elles ne les touche=
ront pas, qu'elles les
eviteront, et les res=
pecteront, observant
soigneusement l'ami=
tié et le bon voisinage
que S. M. I. souhaite
de conserver avec la
Sublime Porte, j'en
donne les assurences les
plus fortes en qualité
de son ambassadeur,
soïez sans inquietude
la dessus, V. E. peut s'ij
fier et l'assurer sans
rougir a la Porte sa
souveraine. #
~~j'ai l'honneur d'etre V.~~
je n'ai rien a repondre
a la seconde lettre de V. E. si
non de la suplier amia=
lement qu'elle aïe
la bonté de faire par=
venir la mienne a Mr.
Obrescof que je joins ici
a cet effet.
j'ai l'heur l'hon etc.
repondre a vous que je

#
Quoique les trouppes se
sont deja eloignés des fron=
tieres, et que je ne puis
croire que malgré les
ordres severes qui sont
donnés, qui que ce soit
des sujets de la Porte Otto=
mane en recoive le moindre
~~raison de se plaindre~~ tort,
mais si contre toute at=
tente la plus petite plain=
te arrivoit, je supplie
treshumblement V. E.
d'ordonner qu'on s'adresse
sur le champ aux offi=
ciers les plus proches, et
j'ose vous assurer, que
la moindre 2 faite 1. petite
commise contre le dernier
sujet de la Porte Ottoman=
ne sera punie avec la
~~dernière~~ plus grande rigueur, et que
chacun recevra une
~~plaine~~ satisfaction entiere.
~~ayant~~

M.

V. A. m'ayant fait l'hon=
neur de m'ecrire, ne der=
nier lieu du 25/14 juillet,
et m'y ayant marqué
qu'un de ses officiers
de frontieres a été enle=
vé à Soroca par les
Cosaques de l'armée
de S. M. I. ma tres gra=
cieuse souveraine; je
n'ai pas manqué de
rechercher avec la der=
nière exactitude si réelle=
ment cet exces criminel
n'avoit pas été commis
par quelqu'un des
trouppes de S. M. I.# En
consequence les com=
mandants de ~~ses~~ troup=
pes ont fait les recher=
ches les plus severes
mais apres avoir em=
ployé tous les soins pos=
sible, Mr. le General
Kreczetnikow me rap=
porte, qu'il n'y a pas
eu moyen de rien de=
couvrir, et qu'il ose
attester que la chose

avec dessein de ~~les~~
punir avec la derniere
rigueur ceux qui pour=
roient se trouver cou=
pables.

n'a pas été faite par
nos gens, d'autant plus
qu'entre nos trouppes et
le Dniester ~~il y a des~~
~~postes des trouppes Don~~,
~~les~~ polonoises ~~avec les~~
quelles nous n'avons
rien à dire, ~~on~~ est dont
les notres sont assez
eloignées. Je n'ai pas
voulu manquer d'en
instruire V. t. desi-
rant de lui marquer
mon empressement à
observer soigneusement
tout ce qui peut con-
server et etendre la
bonne intelligence de
nos Cours et tels sont
les intentions et les
ordres que j'ai de la
mienne.

J'ai chez

Extrait de la lettre du
Colonel
~~General~~ de Rönne

Lublin Du 4/18 Septbr.
1769.

Sur les ordres du General
Prince Gallitzin je me
suis mis en marche
avec le Regiment Cara-
biniers de Cargopols pour
couvrir les magazins et
pour Dissiper les parties
des Rebelles de ce coté là.

Depuis ma marche du
camp de Chocim du 16.
Juillet j'avois envoyé
une partie de mon Re-
giment sous les ordres
du Major Galeman avec
quelques Escadrons du
Regiment de Welsche,
qui a Deux fois battu
le Prince Martin Lu-
bomirski une fois près
de Rzeszów et l'autre
pres de Rzemon les
confederés ont été en-
tierement dispersés
ont eu 300. hommes tués
ont perdu 12 Canons
et on a fait beaucoup

de prisonniers.
Les Marechaux Pulaski,
Bierzynski et d'autres
s'assemblerent vers
ce même tems du coté
de Lublin et de Lamosc,
moi je me trouvai
avec deux Escadrons
de mon Regiment pres
de Lulkiew pas loin
de Leopol. Sur ces avis
je rappellois mes Esca-
drons detachés laissant
une Escadron du Regi-
ment Welsche à Brode
pour couvrir les Maga-
zins, et ayant reçu
quelque renfort en ar-
tillerie Infantie[+] et
Cosaques je marchai à
Zamosć, quoique le
Ennemi selon des avis
surs étoit fort jus-
qu'à 7. ou 8000 hommes.
Ayant apris ma mar-
che il decampa d'abord
et se retira a la hate
vers Lublin. Je le pour-
suivis mais l'ennemi
se retira si vite que

[+] (sic)

malgré les marches for=
cées je ne pouvois pas
l'atteindre. Pulaski se
separa de Bierzynski à Piaski
a trois lieuës de Lublin.
Le premier alla à Len=
tzna l'autre à Lublin.
Comme ce dernier avec
avec Lui la plus gran=
de partie de trouppes
je le suivois pied à
pied, mais je ne pou=
vois plus le trouver
malgre ma diligence
et en marchant toute
la nuit, il etoit allé
6. lieuës plus loin avec
la plus grande vitesse.
J'arrivai à Lublin
le 24. aout de grand
matin, mais je ne
trouvai que quelques
maraudeurs, qui en
partie furent tués
et en partie fait pri=
sonniers. Le Colonel
Drewitz arriva au
meme tems, nous con=
vinrent que puisque
l'Ennemi avoit pris
deux routes differentes,

de le poursuivre. Comme
il sembloit que Bierzyn-
ki vouloit aller dans
la Grande Pologne le
Col: Drewitz le poursui-
voit. Pulaski alla à
Brzesć, et je le pour-
suivis. Nous quittâ-
mes Lublin le 26 aout,
j'arrivai ce même
jour à Lentzna, l'in-
fanterie ne pouvant
pas me suivre, je pris
100. h: d'infanterie et
2 canons, les mis sur
des chariots, et allai
avec la Cavallerie
contre Pulaski, j'arri-
vai le 27 à Gosnowitz
ou j'appris, que les
confederés devoient se
trouver à Lomaze et
qu'il avoit inutilement
tenté d'enlever Bielak
j'appris que plusieurs
parties de la Volhynie
et de Pinsk s'etoient
joints à lui, et que
Pulaski a voulu aller
à Brzesć. Voulant
l'empecher, j'envoyois

le Capitaine Müller de mon Regiment en allant moimême à Brześć. Le Capitaine Müller trouva dans sa marche une partie ~~con~~ cōmandée par le General Pongonski, avec 200 hōmes, qu'il defit et dispersa, 30. hōmes furent tués et 10. fait prisonniers, parmi les morts se trouve le General qui s'est noye dans un étang. Le Colonel Rönne rencontra ~~une~~ le meme jour à Slawaticz une partie venant de Pinsk sous le Marechal Orepkow consistant en 2. à 300 hōmes ~~il fu~~ elle fut attaquée et defaite, ayant perdu 30. hōmes et laissé 15. prisonniers, cela arriva le 28 et le 29 Aout. A minuit je me mis en marche pour attaquer l'Ennemi dans sa marche vers Brześć ou il

avoit Deja envoyé De Lomza son equipage et l'avant garde, mais sur l'avis que j'eus de grand matin, que l'Ennemi ~~avoit~~ etoit allé ~~à gauche~~ vers Kyow, à 1½ lieuë De Brzesć et qu'ensuite il avoit passé Bug, je continuai ma marche vers Brzesć, ou je trouvai encore 30. hommes qui furent ou massacrés, ou pris, ou dispersés. A mon arrivée j'appris que l'ennemi campoit a 3 lieuës De Brzesć à Zerwaricza, voulant l'attaquer le lendemain matin, je me mis en marché De Brzesć apres 10 heures Du soir, mais je ne le trouvai plus, il étoit allé sans s'arreter jusqu'à Kabrin 9. lieuës De Brzesć, ne pouvant pas le poursuivre, les chevaux etant trop fatigués je lui ai pris

jusqu'à 300 chariots, qu'il avoit été obligé D'abandonner ~~dans sa mar~~ les gens, qui étoient apres de ces chariots furent tués pris et dispersés, de sorte que ce jour là on a tué plus de 100. hommes et fait 30. prisonniers.

Le 31. j'appris, que l'ennemi avoit de nouveau pris sa marche du coté de Brzesć vers Rude, et qu'il avoit deja passé la Ligne je remarquai son dessein il pouvoit me prevenir pour aller de nouveau à Lublin, pour l'empecher j'allai encore à Brzesć pour lui couper le passage au dela du Bug près Stoдawa, et envoyai le Capitaine Castelli avec une Escadron et quelques Cosaques, pour l'observer, a mon arrivée à Brzesć j'appris par le Capitaine Castelli, que l'Ennemi avoit pris son chemin à Sto-

=Dawa. Castelli avoit dans sa marche attaqué l'arrière garde de l'ennemi qui après une perte de 40. tués et de 10. prisonniers avoit été entierement dispersée et lui avoit encore pris plus de 100. chariots chargés de Provision.
Le Brigadier Suwarow, qui avoit aussi suivi Pulaski ayant rencontré le Capitaine Castelli est allé avec lui pour atteindre l'ennemi, mais comme le Brigadier Suwarow avoit peu de Cavallerie, j'en z voyois encore une Escadron Carabiniers avec quelque Cosaques. En attendant j'avois aussi envoyé à Camienice le Capitaine Müller avec 60. chevaux et 100. Cosaques pour enlever les confederés qui s'y trouvoient sous le Marechal Sapieha. Je marchai moimême le 1. 9bre le matin à 9. heures de

Brześć avec l'infanterie et 3 Escadrons du Regiment Cargl: à Włodawa. Etant arrivé à 4 - h. après midi à Slawatin, je fis ~~man-ger~~ nourrir les chevaux, et allai ensuite après la retraitte à Włodawa, a dessein d'attaquer à l'aube l'ennemi s'il y étoit deja. J'appris la nuit par deux prisoñiers que le jour auparavant les ennemis avoient été attaqués par le Brigadier Suwarow et defait, et qu'ils s'étoient retirés avec grande perte, et arrivés fort tard à Włodawa je me hatai ainsi, pour y arriver avant qu'ils fussent informés. Le Capitaine Müller avec les Cosaques et les Dragons etoit encore a 3. lieuës derriere moi, et il m'etoit impossible de l'attendre j'allai ainsi avec les 3. Escadrons de mon Regiment et avec l'in-

= fanterie à Stodowa
je fus à peine avec
la cavallerie à l'aube
(car l'infanterie n'a-
voit pas pu suivre)
pres de la ville, que
je m'apperçus que
l'ennemi ~~l'avoit~~ l'ab-
bandonna, il avoit
au moins 2500. h., je
fus ainsi obligé pour
lui couper la retraite,
de l'attaquer avec la
cavallerie, il s'arrête
fit fronte et tira quel-
ques coups de pistolets,
l'attaque etoit si vi-
te, que l'ennemi fut
d'abord renversé et
mis en fuite laissant
500. morts parmi les-
quels se trouve le
Marechal Witowski,
et 130. prisonniers,
il a perdu son or-
tillerie et son equipa-
ge et fut poursuivi
à une lieuë. Parmi
les morts se trouve
Sulowski et plusieurs
Officiers, parmi les
prisonniers un Colonel

de la confederation de Minsk, plusieurs Officiers l'autre Pulaski s'est sauvé avec 200. chevaux, dans les montagnes du coté de Jaroslow, le reste a été dispersé dans le bois et les patrouilles en amenent tous les jours. Le lendemain ayant attiré le Capitaine Castelli, je suivis l'ennemi, pour l'empecher de s'assembler de nouveau, j'envoyai le Capit. Castelli vers Chelm, allant moi même à Lublin, et occupant tous les endroits entre Chelm et Lublin, pour couper la communication aux confederés et je pense de rester dans cette position, jusqu'à ce que l'ennemi sera entierement dispersé. J'ai perdu dans l'affaire près Stodowa et dans celle du jour precédent

avec le Brigad. Suwarow
4. homes tués du Reg.
de Cargopol et 6. blessés,
12. chevaux tués et 18.
blessés.

J'ai trouvé des lettres parmi l'equipage de Pulaski que j'envoye avec pour les examiner.
Deux couriers, envoyés de l'armée à V. t. ont été interceptés, par le jeune Pulaski dans sa fuite à Jaroslaw, sur la route de Lublin.
Je m'arreterai quelque tems à Lublin pour me remettre un peu des fatigues, et j'irai ensuite de nouveau dans les environs de Leopol.

row
..
ssés
18.
e
t.
i
e
et
vi.